

ASSEMBLÉE NATIONALE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

11^e Législature

SESSION ORDINAIRE DE 2001-2002

18^e séance

COMPTE RENDU INTÉGRAL

3^e séance du mardi 16 octobre 2001



SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD

1. **Loi de finances pour 2002.** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5995).

QUESTION PRÉALABLE (p. 5995)

Question préalable de M. Jean-François Mattei : MM. Marc Laffineur, Laurent Fabius, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie ; Dominique Baert, Charles de Courson, Gilles Carrez. – Rejet.

DISCUSSION GÉNÉRALE (p. 6002)

MM. Christian Cuvilliez,
Charles de Courson,
Jean Rigal,
Gilbert Gantier,

Mme Nicole Bricq,

MM. Michel Bouvard,
Jean Vila,
Pierre Hériaud,
Georges Sarre,
Yves Deniaud,

Gilbert Mitterrand,
Alain Rodet.

Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 6022).
3. **Dépôt de propositions de résolution** (p. 6022).
4. **Dépôt de rapports en application de lois** (p. 6022).
5. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 6022).
6. **Dépôt de projets de loi adoptés par le Sénat** (p. 6022).
7. **Dépôt d'un projet de loi modifié par le Sénat** (p. 6022).
8. **Ordre du jour des prochaines séances** (p. 6022).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD,
vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt et une heures.*)

1

LOI DE FINANCES POUR 2002

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 2002 (n^{os} 3262, 3320).

Question préalable

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-François Mattei et des membres du groupe Démocratie libérale et Indépendants, une question préalable, déposée en application de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Marc Laffineur.

M. Marc Laffineur. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat au budget, monsieur le ministre de l'économie, des finances et du budget, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2002 sera le dernier de cette législature commencée en 1997. Dans un an, une autre assemblée aura à connaître d'un nouveau projet de budget. Il me semble normal et légitime de nous tourner ensemble vers les années qui viennent de s'écouler pour dresser un rapide bilan de ce qu'aura été votre action et examiner quelles en auront été les conséquences sur les finances de notre pays.

La France est-elle aujourd'hui mieux placée dans la concurrence internationale ? Vos principales décisions politiques ont-elles aidé notre pays ?

M. Dominique Baert. Oui !

M. Marc Laffineur. A ces deux questions, je serais tenté de répondre que vous avez gâché les occasions que la croissance vous offrait et ainsi fortement obéré nos capacités budgétaires à venir, si la conjoncture venait à se retourner, ce qui est malheureusement en train de se passer.

Commençons par les choses qui ne fâchent pas.

Vous avez su, en partie d'ailleurs sous votre impulsion, monsieur le ministre, vous attacher à supprimer ou à diminuer quelques impôts. Nous n'avons d'ailleurs pas manqué de nous en réjouir, même si nous avons souvent contesté la méthode utilisée.

Ainsi, vous avez allégé la taxe professionnelle, réformé la taxe additionnelle sur les droits de mutation, supprimé la vignette et la part régionale de la taxe d'habitation, autant de mesures qui ne méritent sans doute pas l'appellation de « réforme fiscale », mais qui ont été positives. Nous déplorons cependant avec force que ces diminutions d'impôts aient été décidées par le Gouvernement sur des impôts locaux sans même en avoir averti les collectivités locales responsables. Nous dénonçons aussi le fait que ces mesures vont être en partie payées par ces mêmes collectivités locales puisque les compensations sont loin de couvrir les sommes que ces collectivités auraient dû recouvrer.

La diminution d'un point de la TVA, ou les baisses d'impôts sur le revenu n'étaient pas entachées du même défaut de conception originel. Mais enfin, ces mesures sont bien légères eu égard à tout l'argent que la croissance a fait rentrer dans les caisses de l'Etat et vous n'avez pas rendu aux Français les fruits de la croissance. Plus grave encore, vous n'avez pas utilisé les cagnottes successives pour mieux préparer leur avenir.

Les dépenses ayant continué d'augmenter, le déficit n'a pas été résorbé autant qu'il aurait été nécessaire. Les prélèvements obligatoires auront battu tous les records au cours de cette législature.

C'est parce que les Français n'ont pas réellement bénéficié des retombées de leurs efforts que leur pouvoir d'achat, même s'il a augmenté, n'a pas autant progressé que la croissance : 2,6 % par an en moyenne pour le pouvoir d'achat contre 3 % en moyenne pour la croissance. La poussée des prix des produits alimentaires, conjuguée aux multiples hausses liées à l'entrée en vigueur prochaine de l'euro menacent le pouvoir d'achat de nos compatriotes. Une récente étude de l'INSEE de juillet 2001 souligne que le revenu des ménages sera amputé en 2001 de 0,3 % de plus qu'en 2000 et nous avons des craintes pour 2002. Le passage « forcé » aux 35 heures a contribué à une stagnation des salaires, la forte baisse du CAC 40 aussi.

Entre l'argent prélevé et l'argent rendu, le compte malheureusement n'y est pas, d'autant que, dans le même temps, vous avez créé quelque quinze impôts nouveaux comme la TGAP, la contribution sociale sur les bénéfices, la taxe sur les heures supplémentaires, la taxe sur l'industrie pharmaceutique, la taxe de 7,5 % sur les contrats d'assurance vie ou encore le prélèvement sur les radiologues et les biologistes. Récemment encore, le rapport Charzat soulignait l'effet dissuasif de la fiscalité en France, laquelle, vous le savez, est l'une des plus élevées d'Europe et l'une de celles, aussi, qui ont le moins baissé.

Les marges de manœuvre que la croissance vous a données auraient dû vous permettre de faire beaucoup mieux. De plus, comme nos dépenses n'ont pas diminué, nos concitoyens comprennent bien qu'elles doivent être financées et que les baisses d'impôts annoncées aujourd'hui ne seront peut-être pas pérennes.

Difficile en effet de faire vraiment baisser les prélèvements quand, dans le même temps, le Gouvernement ne s'engage pas sur une réelle politique de maîtrise des dépenses publiques !

Tous les ans depuis 1997, la dépense publique a progressé plus vite que l'inflation. Ce faisant, notre retard sur nos partenaires s'est aggravé. La part de nos dépenses publiques par rapport au PIB est de 53 % en 2000, alors que, pour les autres pays européens, elle est en moyenne de 48 %. Le budget de l'Etat s'est sans cesse accru, passant de 1 545 milliards de francs en 1997 à 1 745 milliards en 2002.

Vous n'avez pas su utiliser les années de croissance soutenue pour procéder à une véritable réforme de l'Etat, de ses structures, de ses coûts de gestion, et du travail de ses personnels. D'ailleurs, alors que Lionel Jospin avait promis en 1997 une stabilité des effectifs de l'Etat, il y a eu un gonflement continu de ceux-ci. Une approche prenant en compte les effectifs seuls a souvent remplacé une réflexion et des réformes qualitatives ou structurelles dans bien des domaines. La sécurité est un bon exemple et une bonne illustration de ce phénomène : on augmente les effectifs sans réformer le fonctionnement malgré des dysfonctionnements certains.

J'ajoute que cette progression générale des dépenses s'est paradoxalement accompagnée d'une baisse constante des investissements. Les dépenses civiles en capital ont été réduites de moitié depuis 1997, ce que je trouve inquiétant pour l'avenir de notre pays.

Et encore, la très forte progression de la dépense publique a été plus importante encore si l'on prend en compte les débudétisations importantes auxquelles vous avez procédé ces dernières années, notamment pour le financement des 35 heures, avec la création du FOREC, ou encore de la CMU.

Par cette absence de maîtrise des dépenses, vous avez créé une menace pour notre équilibre budgétaire car vous avez financé ces dépenses durables par des recettes conjoncturelles issues d'une croissance forte. Le risque existe donc, et il est grand, de voir les déficits s'aggraver très vite si la bonne tenue de la conjoncture venait à s'estomper.

On peut noter que, depuis 1997, vous avez diminué les déficits budgétaires d'année en année, même s'il apparaît de plus en plus que cela ne sera pas le cas pour l'année en cours. Ainsi, pour la première fois depuis 1995, le déficit budgétaire recommencera à augmenter. Toutefois, les baisses que vous avez réalisées sont bien modestes et bien fragiles en regard des moyens dont vous avez disposé pour assainir nos finances publiques.

Dois-je vous rappeler qu'entre 1993 et 1997, les déficits publics – budget de l'Etat et sécurité sociale – sont passés de 480 milliards à 260 milliards de francs ? C'est un effort qui, il est vrai, a été mal récompensé lors des élections de 1997, mais qui pourtant a permis la qualification de la France parmi les pays de la zone euro.

M. Didier Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Ce n'est pas grâce à vous ! C'est pour cela que vous avez dissous ?

M. Marc Laffineur. Là encore, comme pour les dépenses et les prélèvements, nous faisons moins bien que nos partenaires européens. Alors que nous étions dans la moyenne en 1996, nous sommes désormais largement dépassés par les performances de nos voisins qui ont su profiter de la croissance pour se fixer pour objectif l'équilibre budgétaire, que certains, grâce à des efforts de modernisation ambitieux, ont déjà atteint tels que l'Espagne, la Belgique ou encore le Royaume-Uni. Le déficit moyen en Europe est de 0,5 % du PIB, le nôtre s'élève actuellement à 1,3 % et il risque fort, à la fin de l'année, d'être encore un peu plus élevé.

Tout cela nous rappelle d'autres périodes de croissance, qui avaient également été celles des occasions gâchées : entre 1988 et 1990, lorsque Michel Rocard était premier ministre, ou en 1993, quand le déficit était passé à 480 milliards de francs sous le gouvernement de M. Bérégovoy.

En quatre ans, la dette de l'Etat s'est accrue de mille milliards de francs. Le remboursement de la dette constitue le deuxième poste de dépenses du budget, avec près de 250 milliards de francs d'intérêts. La dette publique représente une facture de 90 000 francs par Français.

Si vous aviez mis en œuvre une politique plus ambitieuse de réduction du déficit, il y avait là moyen de retrouver des marges de manœuvre. Nous aurions pu ainsi dégager pour l'avenir des moyens financiers nouveaux. Au lieu de cela, vous avez multiplié les sources de dépense qui pourraient demain alourdir encore plus ce déficit public puisque les seuls financements qui les assurent aujourd'hui sont issus de la croissance soutenue que nous avons connue.

Vous n'avez, par ailleurs, apporté aucune réponse au délicat problème des retraites et notamment des retraites des fonctionnaires. En dehors de la commande d'un rapport à M. Charpin, vous avez fait preuve d'immobilisme dans ce dossier sans doute trop sensible à l'approche d'échéances électorales. C'était pourtant de la responsabilité de votre gouvernement. Vous auriez dû poursuivre la réforme de notre système de retraites, initiée déjà pour les salariés du privé. Nous savons que nos retraites ne peuvent pas supporter en l'état la pyramide des âges de notre société. Vous auriez dû préparer l'avenir des actifs de notre pays car vous portez désormais la responsabilité d'un retard qui rendra les évolutions nécessaires plus douloureuses et plus périlleuses.

Malgré la progression des actes de délinquance, vous n'avez pas apporté de réponse aux inquiétudes de nos concitoyens en matière de sécurité. Vous vous êtes contentés d'effets d'annonce avec la police de proximité ou les contrats locaux de sécurité, sans que cela ne parvienne vraiment à faire reculer l'insécurité. La loi sur la présomption d'innocence a aggravé la situation et entravé l'action de la justice et de la police, en profitant en plus davantage aux criminels qu'aux petits délinquants.

M. Dominique Baert. Oh !

M. Christian Cuvilliez. Trop, c'est trop !

M. Marc Laffineur. Vous avez lancé la mise en place de l'allocation dépendance, qui est une bonne mesure, mais vous la faites supporter par les collectivités locales.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Oh !

M. Marc Laffineur. En partie, monsieur le président !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. En petite partie ! Vous voyez, vous avez déjà rectifié le tir. (Sourires.)

M. Marc Laffineur. Monsieur le président du conseil général des Landes, vous êtes bien placé pour savoir que ce n'est pas une petite partie. On verra dans quelques années. (Sourires.)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Chez nous, dans les Landes, les personnes âgées sont heureuses !

M. Marc Laffineur. Chez nous aussi !

La décentralisation n'a d'ailleurs pas progressé pendant cette législature et on a plutôt assisté à un mouvement lent mais continu de recentralisation qu'à une réelle décentralisation.

Que dire enfin des emplois-jeunes ou des 35 heures ?

Les emplois-jeunes ne sont pas une réussite pour votre gouvernement...

M. Dominique Baert. Oh si !

M. Marc Laffineur. ... puisque le problème latent de la situation des jeunes au terme des cinq ans n'a pas été résolu et que, dans bien des cas, les missions qui leur ont été confiées ne comportaient pas de vrai volet de formation. Quant aux emplois-jeunes du privé, on les attend encore !

Restent les 35 heures ! Même si nous ne sommes pas opposés au principe de réduction du temps de travail, nous ne pouvons que condamner la manière que vous avez utilisée. En en faisant une obligation aveugle, applicable à tous les secteurs, vous avez fragilisé de très nombreuses entreprises et également, dans bien des cas, le pouvoir d'achat des salariés concernés. Enfin, que dire du coût considérable que les contribuables vont avoir à supporter pour le financement de la réduction du temps de travail dans le secteur public ?

Venons-en au projet de loi de finances que vous nous présentez.

Les années passées, à cette même tribune, comme tous nos collègues de l'opposition, nous avons fait remarquer que vos projets de budget étaient fondés sur des hypothèses et des prévisions économiques plutôt optimistes. L'année dernière encore, vous nous parliez de prévisions de croissance à 3,3 % en écartant toutes nos remarques d'un revers de main, quand nous nous efforcions de vous faire revoir à la baisse cette estimation que nous jugions un peu excessive.

Malheureusement, les faits nous ont donné raison et vous avez dû revoir par deux fois à la baisse votre prévision initiale pour la ramener à 2,3 %. Au début de ce mois d'octobre, il y a une semaine seulement, l'INSEE a ramené sa prévision de croissance pour 2001 à 2,1 % dans sa note de conjoncture intitulée « l'automne au ralenti ». Et encore, cette dernière estimation n'intègre pas l'effet et les répercussions que les odieux attentats du 11 septembre risquent d'avoir sur notre économie. Vous ne niez d'ailleurs pas les risques forts qui découlent de ces actes monstrueux, puisque vous essayez de trouver des moyens de soutenir la croissance, et que vous l'avez répété à de nombreuses reprises depuis ces tragiques événements. Dans ces conditions, même cette dernière hypothèse de 2,1 % de croissance pour l'année en cours ne sera sans doute pas tenue et l'écart avec vos prévisions sera encore plus important.

Quand on regarde la situation du budget de l'Etat au 31 août 2001, notre déficit s'élève déjà à près de 250 milliards de francs, soit près de 26 milliards de francs de plus que l'année dernière à la même période, ce qui entraîne, par voie de conséquence, un écart de plus de 50 milliards par rapport aux chiffres avancés dans le projet de loi de finances de 2001.

Sans doute allez-vous me répondre que les recettes de la fin de l'année sont sous-estimées du fait de la diminution des recettes de TVA puisque, dans la première partie de 2000, nous avions déjà une TVA à 20,6 %. Mais, monsieur le ministre, croyez-vous vraiment que la fin de l'année sera bonne malgré les événements du 11 sep-

tembre ? Croyez-vous vraiment que la consommation sera au même niveau que l'année dernière ? Cela semble peu vraisemblable.

De plus, si le déficit de 2001 est en aussi forte augmentation, c'est aussi la conséquence de la baisse de la TIPP et je ne pense pas que la consommation de produits pétroliers va augmenter en cette fin d'année !

Enfin, les recettes de l'impôt sur le bénéfice des sociétés vont certainement diminuer en cette fin d'année du fait des perspectives obscures que connaissent les entreprises et des nombreux plans de licenciements que l'on voit poindre à l'horizon. La conjoncture récente entraîne de nouvelles difficultés pour des secteurs entiers de notre économie : l'industrie touristique est déjà en baisse, les transports aériens particulièrement touchés. Et que dire du secteur des valeurs technologiques, que ce soit l'informatique ou les sociétés de téléphonie, qui ont du mal à payer leurs dettes vis-à-vis de l'Etat ?

C'est donc un déficit nettement supérieur à celui prévu qui va se traduire dans le budget 2001. Tout cela aurait dû vous inciter à la prudence pour bâtir vos hypothèses de croissance pour 2002 ; il n'en a rien été. Et tout cela n'est pas nouveau. Vous aviez bien des éléments en main pour apprécier les difficultés économiques qui ont commencé depuis plusieurs mois déjà à apparaître.

Le ralentissement économique mondial a commencé bien avant septembre : nous savons qu'il a freiné les exportations et les investissements des entreprises françaises. Après avoir connu une progression considérable en 2000, avec près de 14 % d'échanges internationaux de plus qu'en 1999, le rythme de progression ne dépasse pas cette année 2 %. Le commerce mondial est déprimé. Alors que vous attendiez 6,9 % de progression dans les investissements des entreprises en 2001, nous ne dépasserons sans doute pas les 4 %. Les entreprises ont en effet réduit leurs stocks et repoussé leurs projets en raison de la conjoncture internationale. C'était prévisible plus tôt et vous auriez dû vous en inspirer.

Deuxième facteur de croissance, la consommation des ménages. Mais là aussi, malheureusement, les nuages s'amoncellent. Le risque est grand de voir les foyers français revenir à des comportements d'épargne de précaution devant les incertitudes qui les entourent, même si, pour l'instant, le niveau de la consommation reste satisfaisant.

La baisse du chômage s'essouffle en même temps que la croissance, les réformes de structure pour assainir nos finances publiques n'ont pas eu lieu malgré les fantastiques marges de manœuvre dont vous avez bénéficié depuis 1997. L'avenir des retraites n'est pas garanti ; nous avons encore des déficits publics très lourds, et qui sont en train de s'aggraver. En comparaison de nos voisins européens, nous avons manqué des occasions d'améliorer davantage notre solde budgétaire. Qui plus est, non seulement vous n'avez pas engagé des réformes essentielles pour notre pays, mais vous avez multiplié les sources de dépenses sans en assurer le financement pour demain. Les 35 heures, la CMU, les emplois-jeunes, autant de postes lourds pour lesquels les financements manqueront si la croissance diminue.

Les Français se rendent bien compte que le contexte international et économique a changé. Ils savent que nous sommes confrontés à un ralentissement. Il ne faut pas que le Gouvernement pratique la méthode Coué en répétant que tout va bien dans le but de maintenir la croissance. Nous arriverions au résultat inverse de l'effet recherché. On ne peut pas consolider la confiance de nos

concitoyens en leur tenant des discours contraires à une réalité qu'ils peuvent constater par eux-mêmes. Le meilleur moyen de soutenir la confiance des consommateurs, c'est de faire confiance aux Français...

Le problème, c'est que ce n'est manifestement pas la voie que vous avez choisie, si l'on en juge à l'aune de votre projet de loi de finances 2002.

Vous avez bâti un budget virtuel, déconnecté de tout le contexte international et économique dont nous venons de parler. Votre projet est semblable à celui de l'année dernière : il ne paraît pas construit sur des prévisions réalistes.

Pour justifier votre politique, Lionel Jospin a déclaré ici même, la semaine dernière, lors des questions d'actualité, que la France avait, malgré les difficultés actuelles, la plus forte croissance des pays européens. Vous savez, monsieur le ministre, que, malheureusement, cela n'est pas vrai puisque l'Irlande, l'Espagne, le Royaume-Uni notamment affichent une croissance supérieure à la nôtre.

Vous avez retenu pour bâtir votre projet de loi de finances une hypothèse de croissance de 2,5 %. Personne ne peut y croire. Les instituts tablent plutôt sur une croissance de 1 % à 1,5 %. Quand on sait que 1 % de croissance représente un peu plus de 90 milliards et que les prélèvements sont d'environ 45 %, 1 % de croissance en moins pour l'année 2002, ce qui est vraisemblable, représente donc un peu plus de 40 milliards de déficit supplémentaire à répartir entre l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales...

J'ai déjà suffisamment insisté sur les distorsions entre ce que vous annonciez l'année dernière et ce qui va se réaliser effectivement pour ne pas détailler davantage les écarts auxquels nous arriverons dans quelques mois si vous maintenez vos estimations. Nous sommes trop loin de la réalité pour considérer qu'il ne s'agit que de petites erreurs d'appréciation. Je serais tenté d'y voir votre volonté de présenter un budget en équilibre, coûte que coûte, à quelques mois des élections présidentielles et législatives.

Dans la suite aussi de ce que j'évoquais tout à l'heure, et contre tout principe de saine gestion des finances publiques, vos dépenses vont encore fortement progresser. Car si vous affichez 2 % de progression, nous obtenons en fait très vite 4 % en réintégrant les dépenses que vous avez cachées en prélèvements sur recettes, notamment les concours aux collectivités locales. Malheureusement, ce ne sont pas les dépenses en investissements qui profiteront de cette progression, puisque, sur les 4,9 milliards d'euros de hausse, 4,27 milliards sont dus à des dépenses de personnel.

Pour couvrir ces dépenses, vous mobilisez des recettes non fiscales de tout côté. Mais toutes ces recettes ne seront utilisables qu'une seule année ; vous faites ainsi jouer un fusil à un coup, sans vous soucier des mesures qui seront nécessaires pour rétablir un réel équilibre de nos comptes dans le futur. Vous allez prendre près de 6 milliards d'euros à divers organismes publics pour pouvoir boucler vos comptes.

C'est ainsi que vous allez allègrement piocher dans les caisses de l'ORGANIC, dans la CADES, dans les dividendes exceptionnels, sur EDF et GDF ou sur les fonds d'épargne.

Malgré toutes ces recettes supplémentaires, vous affichez pourtant un déficit en augmentation de 2 milliards d'euros par rapport à la loi de finances initiale de 2001. C'est dire si les risques de dérive sont grands, puisque

vous annoncez un déficit déjà en hausse alors que les estimations sur lesquelles repose votre budget ne sont pas crédibles.

Bien sûr, vous prenez quelques mesures positives...

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ah, enfin !

M. Marc Laffineur. Je l'avais dit dès le début de mon propos, monsieur Migaud.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mais cela fait du bien de le réentendre !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Je crois plutôt qu'il ne l'a pas fait exprès. (Sourires.)

M. Marc Laffineur. Ce n'est pas vrai. J'essaie de faire la part des choses. Mais ne vous attendez tout de même pas à ce que je vous dise que votre budget est bon !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Qui sait !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Il n'est jamais trop tard pour bien faire !

M. Marc Laffineur. Vous ouvrez ainsi, enfin, le PEA aux actions européennes et aux placements dans l'innovation. Vous appliquez le deuxième volet de votre plan triennal de baisse de l'impôt sur le revenu. Vous prenez quelques mesures également en faveur de logements sociaux, de la protection de l'environnement ou en direction des associations. Mais où est l'effort en direction du pouvoir d'achat ? Où sont les mesures concernant les entreprises ?

Vous disposiez pourtant du rapport Charzat sur l'attractivité du territoire. Il n'aura malheureusement servi à rien. Pourtant, il avait été salué mi-juillet lors de sa publication comme un document marqué au coin du bon sens. Il avait même été qualifié de « lueur d'espoir » dans le magazine *Actualité* du 26 juillet.

On pouvait lire notamment dans ce journal : « Le sort réservé à ce rapport constitue une grande interrogation. Formons des vœux pour que l'application rapide de certaines propositions fournisse un ballon d'oxygène aux entreprises, donc à l'emploi, donc à la prospérité des Français. » Ces vœux n'ont manifestement pas été entendus.

Pourtant comment ne pas partager le constat de Michel Charzat : « La France a des atouts reconnus – le territoire français, la qualité des hommes et des femmes, la qualité de vie – mais aussi des faiblesses : une fiscalité jugée dissuasive, un environnement juridique et social considéré comme peu propice aux affaires » ? Et son rapport d'insister sur la nécessité de renforcer la vocation mondiale de la France, tout en consolidant l'enracinement national de nos entreprises.

C'est ainsi que l'auteur appelait de ses vœux des réformes profondes de notre fiscalité : forte baisse de l'impôt sur les sociétés, encouragements fiscaux pour les investissements des particuliers, développement de l'épargne salariale, évolution de la législation sur l'ISF avec davantage d'exonération ou un taux plus faible.

En réponse, le Gouvernement ne prend que quelques mesurette alors que je ne doute pas que vous êtes vous-mêmes, monsieur le ministre, en grande partie acquis aux propositions de Michel Charzat.

Sans mesures fortes, sans réponse aux constats faits par des membres de votre majorité, avec à nouveau une dépense publique qui va augmenter beaucoup plus que l'inflation, avec un vaste programme de recettes non reconductibles puisées dans les caisses d'organismes publics, votre budget ne prépare pas l'avenir, il se contente d'organiser le très court terme.

Sans réelles baisses d'impôts malgré les fruits que la croissance vous avait donnés, sans baisse importance du déficit, à la différence malheureusement de nos voisins qui ont su, eux, profiter des excédents pour assainir leurs finances publiques, votre projet ne laisse toujours pas entrevoir un quelconque début de solution pour les retraites de nos concitoyens.

Rien de tout cela n'est de nature à rassurer nos compatriotes. Le Gouvernement, en dépit de sa volonté affichée, encourage indirectement l'épargne de précaution et le report des investissements des entreprises. En situation d'incertitude face à une conjoncture troublée, devant l'absence de réformes structurelles et le risque d'un déséquilibre budgétaire grandissant, les Français réagissent avec leur bon sens.

Avec une hypothèse de croissance bien trop optimiste et pour tout dire irréaliste, la majorité plurielle veut laisser les comptes en apparent équilibre pour le dernier budget de la législature et à quelques mois seulement des prochaines élections.

Le phénomène ne se limite d'ailleurs pas au seul budget de l'Etat, puisque les comptes sociaux ont été bâtis pour l'année à venir dans le même esprit et avec les mêmes vices de conception.

La loi de financement de la sécurité sociale reprend la même surestimation de la croissance prévue pour 2002. Elle repose de surcroît sur deux autres prévisions qui ne sont pas davantage crédibles : une augmentation de l'emploi de 1,7 % et une accélération de la croissance des salaires chiffrée à 3,3 %. Malheureusement, ni la situation de l'emploi ni celle des salaires n'évolueront dans ces proportions. Les experts de Bercy sont les seuls, me semble-t-il, à le croire en France ...

Comme ces estimations ne se réaliseront pas, le trou sera accru d'autant en fin d'année. Le retour de l'augmentation du chômage entraîne mécaniquement une diminution des recettes prévues de la sécurité sociale. L'écart entre les cotisations prévues et celles qui rentreront sera de 20 milliards si l'on se base sur les chiffres des instituts de prévision non gouvernementaux.

Ce qui est vrai pour les caisses d'assurance chômage l'est, hélas ! tout autant pour la caisse d'assurance maladie. Les prévisions de dépense ont été minorées. On ne retient que 3,8 % comme hausse pour les dépenses de cette branche, alors que la moyenne des deux dernières années est à plus de 5 % et que les 35 heures entreront en application dans les hôpitaux dès le 1^{er} janvier 2002.

Malgré cette minoration, la CNAM affiche dès le projet de loi de financement de la sécurité sociale un solde déficitaire prévisionnel de 13 milliards. C'est dire le risque de dérapage, puisque les recettes sont surestimées et les dépenses sous-estimées. Et je ne parle pas des dépenses nouvelles qui sont prévues pour l'année 2002, comme la meilleure prise en compte des maladies professionnelles, ni des fonds institués la semaine dernière pour l'indemnisation des aléas thérapeutiques ; c'est une bonne chose, mais il faudra forcément le financer.

Ajoutons que le financement des 35 heures viendra peser en plus sur les comptes sociaux, sur lesquels vous allez opérer des prélèvements pour ne pas avoir à le faire dans le budget général.

Au final, en ajoutant le dérapage prévisible de votre budget en raison de ses erreurs de conception, et les écarts qui vont se creuser entre la réalité et vos prévisions en matière de comptes sociaux, le trou qui va se créer peut être évalué entre 80 et 100 milliards de francs. Même en divisant par 6,559 pour recalculer cette valeur

en euros, cela reste considérable. On arrive à ce chiffre en calculant les manques à gagner qui se produiront lorsque vous aurez été obligés de revenir sur vos hypothèses de départ pour épouser celles de l'INSEE ou des autres instituts qui ont fait des prévisions macro-économiques pour l'année prochaine et en ajoutant le déficit inévitable qui va se créer à la sécurité sociale pour 2002.

Nous sommes revenus, après cinq ans de croissance forte, à des déficits publics à peu près identiques à ceux de 1997 ...

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. Mais non !

M. Marc Laffineur. ... alors que, je vous le rappelle, le gouvernement précédent, que vous avez critiqué beaucoup tout à l'heure, était parti de 480 milliards de déficit en 1993 – déficit budgétaire et déficits sociaux cumulés – pour finalement revenir à 260 milliards en 1997.

M. Henri Emmanuelli, *président de la commission*. C'est cela ... Et ce n'est pas vraiment de l'équilibre !

M. Marc Laffineur. Tous ces faits, tous ces chiffres mettent en lumière les nombreuses incertitudes auxquelles le budget actuel ne répond pas. Ils soulignent les difficultés auxquelles il ne nous prépare pas. Le projet de loi de finances pour 2002 ne fait que gérer le quotidien, le très court terme, sans s'inscrire dans la durée, sans préparer l'avenir, sans réformer notre pays.

Quelles sont, dans ces conditions, les propositions que nous formulons ?

Le Gouvernement ne nous présente, on l'a vu, que des demi-baisses d'impôts, sans prendre de mesures propres à faciliter le développement des entreprises malgré les préconisations de Michel Charzat. Face à une situation économique délétère, il est urgent de donner des signaux forts à nos compatriotes en baissant fortement les impôts. Le préalable est logique : pour baisser les impôts, il faut évidemment commencer par baisser la dépense.

Aussi, dans un premier temps, il faut adopter un plan de maîtrise des dépenses publiques, avec un objectif clair de – 1 % par an à tenir. C'est la première proposition sur laquelle je ne reviens pas puisque j'ai déjà souligné votre absence de maîtrise des dépenses ...

Une fois ces économies dégagées, il convient d'abord d'entamer une profonde baisse de l'impôt sur le revenu afin d'encourager l'initiative et de nous positionner par rapport à une réforme de cet impôt que nos partenaires européens ont tous entrepris. Cette réforme avait été entamée par la majorité précédente, mais abandonnée par le gouvernement Jospin dès son arrivée en juin 1997.

Désormais, avec un impôt sur le revenu archaïque, totalement concentré, puisque 50 % des foyers fiscaux en sont exonérés, et compliqué, l'impôt sur le revenu n'est absolument pas progressif et ne fait que pénaliser les classes moyennes. La prime pour l'emploi, au demeurant astucieuse – pour ma part, j'y suis favorable –, vient encore compliquer le dispositif.

M. Christian Cuvilliez et M. Jean Vila. Vous voulez faire payer les pauvres !

M. Marc Laffineur. Ces dernières années, le Gouvernement a accentué sa pression fiscale sur les ménages, les familles et les retraités. La diminution du plafond du quotient familial a ainsi pénalisé 280 000 familles. Les retraités eux aussi ont été touchés, il faut relever leur seuil d'exonération et revenir aux 10 %.

M. Laurent Fabius, *ministre de l'économie, des finances et de l'industrie*. Combien ça coûte, ça ?

M. Marc Laffineur. C'est bien pour cela que je propose de faire des économies, monsieur le ministre !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Lesquelles ?

M. Marc Laffineur. Il faut savoir être volontaire, monsieur le rapporteur général !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mais encore ?

M. Marc Laffineur. Ce n'est pas en augmentant les dépenses comme vous l'avez fait pendant six ans...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais quelles économies voulez-vous faire ? C'est un peu court ! (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Charles de Courson. Vous n'aurez qu'à écouter mon propos, tout à l'heure, mes chers amis ! Rassurez-vous, je saurai rester bref !

M. Marc Laffineur. Sur la TVA, certains secteurs devraient pouvoir bénéficier d'un taux réduit. J'en retiendrai particulièrement un : le secteur de la restauration où il existe des distorsions de concurrence. Les fast-foods bénéficiant d'un volume de vente à emporter plus important, une plus grande part de leur activité est taxée à seulement 5,5 %.

Vous vous étiez d'ailleurs déclaré sensible aux difficultés de la restauration traditionnelle il y a quelques années, mais vous avez fait depuis volte-face et aucune mesure concrète n'a été prise pour lui venir en aide.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Et combien coûte la baisse de la TVA que vous souhaitez pour la restauration ? Vingt milliards de francs ! Ajoutez cela à votre addition !

M. Marc Laffineur. C'est bien pour cela que j'ai commencé par dire qu'il fallait faire des économies.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Quelles économies voulez-vous faire ?

M. Marc Laffineur. Evidemment, il est très difficile de diminuer les impôts et d'augmenter les dépenses...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Je ne vous le fais pas dire. (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. Et c'est pourtant ce que vous faites en permanence dans votre discours, monsieur Laffineur !

M. Marc Laffineur. Je n'ai jamais dit que le déficit n'avait pas diminué. Simplement, les autres pays ont fait beaucoup mieux. Vous nous reprochez d'avoir laissé en 1997 un déficit plus important que celui qu'il y avait en 1993. Or nous avons fait bien plus d'efforts que vous alors que nous n'étions pas dans une période de croissance.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas vrai !

M. Marc Laffineur. Si, regardez les chiffres.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Ce n'est pas vrai, même M. Juppé l'a dit. Vous êtes en totale contradiction avec lui !

M. le président. Poursuivez, monsieur Laffineur.

M. Marc Laffineur. De même, vous auriez pu puiser abondamment dans les idées avancées par le rapport Charzat sur l'attractivité du territoire, pour notamment favoriser l'innovation, supprimer l'impôt sur les opérations de Bourse et la contribution des institutions financières.

Face à la crise majeure que traverse le monde agricole, il convenait également de prendre des mesures adéquates pour favoriser la transmission des exploitations et la création de groupements d'exploitants, améliorer leur situation fiscale, faciliter l'investissement dans les sociétés agricoles.

M. Dominique Baert. Demain, on rase gratis !

M. Marc Laffineur. Les agriculteurs ne vous intéressent pas. (*Rires sur les bancs du parti socialiste.*)

M. Didier Migaud, rapporteur général. Jamais un gouvernement n'a pris autant de mesures en direction des agriculteurs !

M. Marc Laffineur. Ça, ils le voient bien !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Connaissiez-vous le prix du kilo de broutard ?

M. Marc Laffineur. Labellisé ou non ?

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Un broutard ne l'est jamais ! Et vous dites que les questions agricoles vous intéressent ! C'est une honte ! (*Sourires.*)

M. Marc Laffineur. Voilà quelque-unes des pistes à partir desquelles nous aurions pu bâtir un vrai projet.

M. Jean-Pierre Brard. Des pistes ? Un labyrinthe !

M. Marc Laffineur. Au lieu de cela, vous nous proposez un budget qui souffre d'anémie.

Plus grave, vous ne tenez pas du tout compte des nouvelles conditions géopolitiques et diplomatiques mondiales et du ralentissement de l'économie.

Alors que les prévisions du Gouvernement paraissent déjà plus qu'optimistes cet été, après les attentats vécus à New York et à Washington...

M. Jean-Pierre Brard. Et à Pittsburg !

M. Marc Laffineur. ... elles paraissent complètement irréalistes. Surtout, il paraît évident que, face aux bouleversements que risque d'entraîner cet état de crise, il nous faut reporter le vote de notre budget. Il est urgent de revoir nos hypothèses de croissance et notre budget de défense.

Il apparaît de façon flagrante que la France, dans les événements actuels, se trouve bien impuissante. La situation révèle les lacunes de notre armée, qui se trouve dans l'incapacité de dépêcher un porte-avions ou de déployer des missiles de croisière à partir de sous-marins – qui en sont dépourvus. Sur le plan aérien aussi, sans bombardiers lourds, la France ne pourrait que rester spectatrice.

Il est donc de notre devoir, face à la menace terroriste, de tout mettre en œuvre pour assurer la sécurité de notre pays et des Français. Or vous n'avez absolument pas pris en compte ces éléments pour réaliser votre projet de budget, alors que les Etats-Unis, bien sûr, mais aussi l'Allemagne ont revu leur budget de défense à la hausse.

En définitive, votre budget n'est pas sincère. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. C'est un expert qui parle !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est désobligeant ce que vous dites, monsieur Laffineur !

M. Marc Laffineur. En l'état, il ne permettra pas à la France de tenir sa parole. Et, malheureusement, il ne laisse aucune marge de manœuvre pour relancer notre économie, à la différence de ce que d'autres pays peuvent faire, en ayant mis à profit les années de croissance pour assainir leurs finances et réformer leurs structures.

Il est donc clair que le Gouvernement doit en reporter la présentation afin de le corriger pour tenir compte des bouleversements mondiaux qui concernent directement notre nation. C'est le sens de cette motion.

C'est pourquoi, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, au nom de l'ensemble des députés du groupe Démocratie libérale et Indépendants, je demande à l'Assemblée nationale d'adopter cette question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Si j'ai bien compris l'intervention charpentée de M. Laffineur, elle tient dans le dernier membre de phrase : il souhaite que le Gouvernement reporte l'examen du budget. Ce serait indiscutablement un élément de confiance et de croissance pour la France. Ce serait une première ! Et bien, ce n'est pas pour aujourd'hui.

M. le président. Dans les explications de vote, la parole est à M. Dominique Baert, pour le groupe socialiste.

M. Dominique Baert. Commencée sous forme de question, il faut bien reconnaître que votre intervention, monsieur Laffineur, ne manque pas de susciter une série de questions. Ne peut-on, en effet, rester perplexe devant un exposé qui tente de mettre en avant les capacités de prévision de l'opposition ainsi que votre propre capacité ?

M. Jean-Pierre Brard. C'est comme les prévisions des élections !

Pouvons-nous croire à l'une comme à l'autre ? Etes-vous éclairés à ce point sur la gestion et l'art de la prévision ? A la vérité, je ne le crois pas. Vous voulez nous donner des leçons alors que vous n'avez pas les diplômes requis pour enseigner ! *(Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

Je ne parlerai pas d'expérimentation hasardeuse...

M. Philippe Auberger. Notre collègue non plus !

M. Dominique Baert. ... mais d'une capacité si aiguë de prévoir qu'elle ne peut que nous inciter à vérifier vos prévisions d'hier. Et cela, mes chers collègues, c'est éclairant.

Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 1998, en octobre 1997, le Gouvernement prévoyait un taux de croissance de 3 %. M. Auberger disait : « On peut avoir des doutes sérieux sur la réalisation des prévisions économiques associées à la loi de finances et, en particulier, sur l'obtention du taux de croissance de 3 %. »

M. Philippe Auberger. Je n'étais pas le seul !

M. Dominique Baert. M. Laffineur : « Quand un projet de budget est aussi dangereux pour notre pays que celui qui nous est présenté cette année, il n'y a pas de doute, nous avons bien affaire cette année à un véritable budget socialiste : un budget de dépenses et de prélèvements qui hypothèque lourdement l'avenir. Or la croissance a changé de nature. Elle est instable. »

M. Marc Laffineur. C'est toujours vrai !

M. Dominique Baert. M. Méhaignerie : « Nous sommes persuadés que votre politique ne sera pas un moteur mais un frein à la croissance. »

Enfin M. Carrez, que je ne voudrais pas oublier ...

M. Gilles Carrez. Merci, monsieur Baert !

M. Dominique Baert. ... « Or, justement, et sans vouloir jouer les Cassandre, la prévision de 3 % apparaît de moins en moins crédible. » C'est vrai, le taux de croissance a été de 3,4 % en 1998.

Lors de la discussion de projet de loi de finances pour 1999, en octobre 1998, le Gouvernement prévoyait un taux de croissance de 2,7 %. M. Carrez, à l'époque, nous disait : « C'est un budget qui veut endormir les Français dans l'illusion trompeuse que la croissance est là. »

M. Laffineur : « On voit bien déjà que la croissance de notre pays n'atteindra pas les 2,7 % prévus par le Gouvernement. Tous les instituts le confirment. Ils retiennent désormais des chiffres qui se situent plutôt entre 2 et 2,4 %. » Et d'ajouter solennellement : « Le décalage entre la croissance espérée et la croissance effective sera d'au moins un demi-point... » Il avait raison, mais en sens inverse : le Gouvernement avait prévu 2,7 % et le taux de croissance a été de 2,9 %.

J'aurais pu continuer ce florilège à propos du projet de loi de finances pour 2000 mais je m'arrêterai là. En décembre 1999, le Gouvernement prévoyait un taux de croissance entre 2,6 % et 3 %, disons 2,8 %. Il a été de 3,1 %.

L'an dernier, on était plus timoré sur les prévisions de croissance. Chat échaudé craint l'eau froide, vraisemblablement. M. Carrez se risquait néanmoins à une prévision lors d'une séance d'octobre 2000 : « Aussi, l'hypothèse du baril à 25 dollars est, reconnaissons-le, plutôt optimiste et la stabcroissance qui lui est si chère me paraît bien menacée. » Aujourd'hui, le baril est à 22,4 dollars.

La vraie question préalable que l'on doit se poser au terme de votre intervention, c'est celle-ci : doit-on croire à votre démonstration ? Côté clairvoyance, pour reprendre l'expression d'un ancien Premier ministre que j'ai dû lire dans la presse aujourd'hui, j'ai plutôt le sentiment que c'est indéfendable.

Désolé, nous ne pouvons croire en rien à vos démonstrations, à vos doutes, à vos imprécations. A ceux-ci et à celles-ci, nous opposons, avec le Gouvernement, un taux de volonté, un taux de volontarisme, un taux d'espoir, un taux qui affirme, qui réaffirme – c'est peut-être une différence singulière entre nous – notre confiance en notre pays.

L'objectif du budget qui nous est présenté, et qu'il convient effectivement de voter, c'est d'aller dans trois directions.

Soutenir les dépenses publiques, d'abord, pour financer les besoins qui correspondent aux attentes de notre population. Je vous ai entendu parler de maîtrise des dépenses publiques. Je pense que votre langue a fourché, car, pour vous « maîtrise » veut dire essentiellement « baisse ». Cette baisse, vous l'avez d'ailleurs plus expressément évoquée. Comment satisfaire alors les besoins de la population ? Pourtant, c'est notre objectif ! Ensuite, réduire les déficits. Vous avez eu l'obligeance de souligner les efforts réalisés en ce sens, même si l'ajustement qui doit se faire au gré de la conjoncture doit évidemment être pris en considération. Enfin, alléger les impôts, certes, mais, en même temps, soutenir le pouvoir d'achat.

A notre sujet, vous parliez tout à l'heure de Coué. Je vous réponds « couette » *(Sourires.)*, ...

M. Philippe Auberger. C'est ça, restez au plumard !

M. Dominique Baert. ... celle de la crainte, de la frilosité, de la peur. Vous voulez vous dissimuler dessous. Eh bien restez-y ! La majorité a choisi un autre chemin, celui de l'action et de la solidarité. Ce budget pour 2002 y contribue.

Allons, mes chers collègues, avançons et votons enfin ce budget. Il est bien temps de commencer à travailler. Nous repousserons donc la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson, pour le groupe UDF.

M. Charles de Courson. On a parlé de mensonge d'Etat, mes chers collègues. J'aurai tout à l'heure l'occasion, lors de la discussion générale, de vous démontrer que ce budget, en tout cas, ne respecte aucun des principes de clarté et de transparence.

M. Jean-Pierre Brard. Changez de lunettes !

M. Charles de Courson. Comme l'a excellemment montré M. Laffineur, vous faites du Bérégovoy : nous sommes à la fin de 1992 !

Mme Nicole Bricq. Mais non !

M. Charles de Courson. Oh, vous savez, on peut prendre ses désirs pour des réalités !

M. Philippe Auberger. Vous n'étiez pas là, madame Bricq !

M. Charles de Courson. Certains essaient, dans un climat pas très simple, de faire des prévisions économiques, mais plus personne ne sait où on va. Dans une telle situation, on doit être prudent et se donner des marges de manœuvre pour essayer de faire face à la situation.

Le grand reproche que vous a fait notre collègue, et c'est encore plus vrai pour la protection sociale avec une absence totale de réformes, est que vous continuez à laisser déraiper la dépense sans vous rendre compte que vous nous laisserez, comme à la fin de 1992 et au début de 1993, un trou béant.

Je sais bien que, dans ce pays, *grosso modo*, vu le rapport entre cycles économiques et cycles électoraux, c'est l'actuelle opposition qui a dû systématiquement redresser la situation (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*)... Je vous donnerai les chiffres tout à l'heure ! Vous êtes d'ailleurs fidèle à votre conviction « dépensophile », comme disait M. Fabius. A l'époque, il est vrai, il n'était pas au pouvoir mais au perchoir ! Vous ne pouvez pas vous en empêcher et vous menez le pays dans le mur. C'est pourquoi le groupe UDF votera cette motion.

M. le président. La parole est à M. Gilles Carrez pour le groupe RPR.

M. Gilles Carrez. M. Laffineur, dans cette question préalable, a fait plusieurs rappels salutaires.

Le premier, c'est que les prévisions de ce budget sont désormais caduques. Le volontarisme, ce n'est pas la méthode Coué, a-t-il dit. Il ne faut pas non plus prendre les Français pour des ignares. M. Baert a eu raison de faire un certain nombre de rappels eux aussi salutaires. La prévision est un art difficile et elle doit tous nous inciter à faire preuve d'une certaine modestie. Pour être tout à fait honnête, il n'y en a qu'un qui ne s'était pas trompé, et nous avons tous été étonnés *a posteriori*, c'est celui qui a parlé de trou d'air. Ô miracle ! C'était la première fois que cela se produisait. Depuis, nous nous trompons. Une chose est certaine en tout cas : après le 11 septembre, vous vous trompez sur vos prévisions budgétaires.

Deuxième point qu'a rappelé M. Laffineur : avec une vraie comptabilité, c'est-à-dire sincère et exhaustive, les dépenses de l'Etat dérivent depuis quatre ans, et à grande vitesse.

Troisième rappel : en creusant les déficits, ce budget, comme le précédent, ne prépare pas l'avenir, ce qui inquiète les Français plus que ça ne les rassure. En fait, ils se demandent de plus en plus si vous n'êtes pas en train de nous préparer un remake de la période 1992-1993.

M. Philippe Auberger. Quel cauchemar !

M. Gilbert Gantier. C'est la réalité, malheureusement !

M. Gilles Carrez. M. Laffineur a aussi souligné à quel point le ministre de l'économie et des finances est convaincant quand il s'agit des intentions mais décevant quand il passe aux actes. C'est tout le problème d'un ministre des finances ligoté par sa majorité. Il doit être frustrant, monsieur le ministre, de constater que toutes vos bonnes idées – baisse d'impôts, maîtrise des dépenses, réforme de l'Etat – connaissent l'une après l'autre un sort aussi funeste.

Aussi, au nom du groupe du RPR, je vous demande, mes chers collègues, de voter cette excellente question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la question préalable.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Christian Cuvilliez.

M. Christian Cuvilliez. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 2002 que nous allons examiner revêt une importance toute particulière cette année, d'abord parce qu'il s'agit du dernier de la mandature et, surtout, parce qu'il est présenté dans un contexte largement altéré et fortement fragilisé par la situation internationale.

Comme le soulignait très récemment notre président de groupe Alain Bocquet, nul n'est en mesure aujourd'hui d'évaluer les bouleversements politiques, économiques, culturels et sociaux qui résulteront, au total, du drame survenu le 11 septembre et de l'onde de choc qu'ils continueront de propager. Vous avez aussi parlé tout à l'heure, monsieur le ministre, d'onde de choc psychologique.

Nous considérons donc qu'en dépit des propos rassurants tenus du haut de cette tribune, l'architecture générale du budget est sujette à contestation, à discussion, en raison de la situation internationale, mais aussi de la fragilité des hypothèses de croissance qui s'orientaient à la baisse dès avant l'horrible attentat du World Trade Center.

En effet, la croissance du deuxième trimestre dans la zone euro n'a été que de 0,1 % contre 0,5 % au trimestre précédent. Selon les chiffres publiés le 11 octobre par Eurostat, l'activité s'est déjà contractée en Belgique, en baisse de 0,6 %, et en Finlande, en baisse de 1,7 % ; elle est restée éteinte en Allemagne et en Italie, même si, dans

le même temps, la Banque centrale européenne a décidé de maintenir ses taux d'intérêt inchangés, ou, en tout cas, de ne les faire évoluer que très faiblement.

En France, l'INSEE vient, comme vous le savez, de réviser à la baisse ses prévisions pour 2001 – la croissance n'est plus que de 2,1 % – et le Gouvernement a fini par admettre que la croissance en 2002 devrait être autour de 2,25 % et non de 2,5 %, hypothèse centrale de notre projet de loi de finances.

De plus, si le taux de chômage stagne depuis plusieurs mois à 8,5 % pour l'ensemble de la zone euro, l'annonce au mois d'août de 270 000 suppressions d'emplois dans le cadre des plans sociaux – nous continuons, nous, à demander un moratoire pour les licenciements – laisse présager une prochaine dégradation.

En plus d'être brutal, le coup de frein sur l'emploi s'est généralisé, d'après l'enquête trimestrielle du ministère de l'emploi et de la solidarité publiée le 12 octobre. Selon le journal *Les Echos*, « le repli le plus net a été observé dans l'industrie avec 2 600 emplois supprimés, après vingt et un mois consécutifs de créations de postes. Le secteur des industries des biens de consommation a payé le plus lourd tribut : 6 200 emplois supprimés en trois mois ».

Dans le même temps, les marchés sont fragilisés, les bourses oscillent et connaissent des effets de Yo-Yo, alors que l'explosion surréaliste de l'économie virtuelle – la nouvelle économie, dont on vantait il n'y a pas si longtemps toutes les vertus sur les bancs de l'opposition, avec la dynamique des *start-up* – provoque des recompositions, avec de nombreuses désillusions, entraînant des pertes d'emploi massives et l'évaporation des valeurs financières spéculatives.

Dans ce contexte de ralentissement sensible de la croissance, il convient selon nous de donner au budget pour 2002 de la consistance : pour résister à cette décélération – mais c'est aussi le parti que vous nous avez proposé –, pour tenir les priorités que nous nous sommes fixées ensemble en termes d'emploi, et pour imprimer aux choix budgétaires une orientation sociale telle que se maintienne ou soit restaurée la confiance de nos concitoyens. Nous sommes dans le domaine du risque psychologique. Il convient, Robert Hue l'a rappelé, de créer les conditions « d'une relance européenne concertée pour soutenir la croissance », et nous ne considérons pas que les nouvelles baisses d'impôts sur les entreprises, prévues dans ce budget, constituent la meilleure méthode.

Au moment où tout démontre, notamment dans les zones les plus défavorisées, qu'il y a nécessité d'exercer un effort soutenu dans de nombreux domaines d'intervention des services publics, il n'est plus possible d'accepter le carcan monétaire de la Banque centrale européenne et les mesures drastiques du pacte de stabilité sur les dépenses publiques. Est-il opportun de continuer à multiplier les allègements d'impôts pour les entreprises ? On sait que la surtaxe Juppé représente 9,2 milliards de francs et que les allègements de charges sociales pour les entreprises dans le cadre du passage aux 35 heures s'élèvent à plus de 100 milliards de francs. Mais on pourrait admettre ces allègements, si on les conditionnait à un comportement vertueux des entreprises. Il conviendrait en même temps non pas de diminuer, ni de maîtriser, comme on dit quelquefois, mais d'augmenter de manière raisonnée les dépenses publiques utiles dans le domaine de la santé, de la recherche, de la formation ou de la sécurité.

Alors que l'on exhorte les ménages, aux USA comme en France, au patriotisme économique – les consommateurs ont d'ailleurs peu modifié leurs habitudes depuis le

11 septembre –, nous savons que les investisseurs, les grands décideurs économiques se disent tentés par la grève de l'investissement, non pas, à mon avis, pour des raisons économiques, mais pour des raisons politiques. Il suffit d'entendre les discours de M. Seillière pour comprendre que le patron des patrons se comporte en homme d'opposition politique plutôt qu'en grand leader économique. D'ailleurs, les arguments développés par le MEDEF sont largement repris sur les bancs de l'opposition. Il qualifie maintenant la fiscalité sur les entreprises et sur les actionnaires de confiscatoire et de nature à favoriser les délocalisations – ce qui, selon nous, ne respecte pas ce concept de patriotisme économique que vous avez proposé, monsieur le ministre, à nos concitoyens, pas plus que cela ne répond aux appels à l'harmonisation des régimes fiscaux sur les activités économiques et financières dans le cadre de l'Union européenne au moment même où la Commission a déjà décidé – comme on s'en aperçoit à chaque budget – des règles drastiques, et parfois aberrantes, concernant la TVA sur la consommation.

C'est la raison pour laquelle les députés communistes ont défendu en commission des finances plusieurs propositions visant – en tenant compte de l'équilibre général des recettes fiscales attendues par l'Etat – à favoriser une plus juste répartition de l'effort entre revenus du travail et revenus du capital, entre contributions des ménages et taxes sur les entreprises.

C'est l'esprit qui nous anime lorsque nous proposons, sans être vraiment entendus, des mesures d'aménagement de l'avoir fiscal, de l'impôt sur les sociétés, voire une amélioration du barème et de l'assiette de l'impôt sur la fortune pour plus d'efficacité économique. De ce point de vue, j'espère, monsieur le ministre, que vous confirmerez qu'il n'est pas question d'accélérer la baisse de l'impôt sur les sociétés par une anticipation de un an de la suppression de la surtaxe Juppé. Nous pensons qu'il faudrait moduler la réduction de cette surtaxe en fonction des créations d'emplois ou des activités utiles dans les entreprises concernées.

De même, nous souhaitons que la décision, prise par la commission des finances sur notre proposition, de ne pas revaloriser le barème de l'ISF, soit confirmée. S'il est vrai qu'assiette et barème de l'ISF méritent d'être revus pour une plus grande cohérence, il convient que cette révision consolide et légitime l'impôt sur la fortune.

Notre volonté réfléchie de soutenir véritablement la croissance repose également sur des mesures conjoncturelles qui peuvent réfigurer, nous l'espérons, des réformes de structure. Le doublement de la prime pour l'emploi en 2002 a été adopté sans débat, dans l'attente d'une initiative dont je me réjouis qu'elle soit envisagée, comme vous l'avez dit tout à l'heure, dans la loi de finances rectificative rattachée à l'année 2001.

La mesure qui permettrait le départ en retraite avant soixante ans pour un salarié ayant quarante ans de cotisation nous semble devoir aussi être étudiée très attentivement. Il s'agit bien sûr ici du projet de loi de financement de la sécurité sociale, mais les deux budgets ne s'imbriquent-ils pas chaque année davantage ?

La question de la suppression de la taxe sur les salaires pour les établissements hospitaliers et pour les associations sans but lucratif a fait l'objet, en commission des finances, d'un débat relativement bref, mais animé, qui permet d'espérer une évolution positive dans ce domaine. Je me permets d'insister sur les effets bénéfiques qu'aurait cette suppression. Elle représente, pour les hôpitaux, 10 milliards de francs.

M. Alain Clary De l'oxygène !

M. Christian Cuvilliez En effet, ce serait de l'oxygène pour les urgences. Cette suppression représente donc 10 milliards de francs alors que celle de la taxe Juppé sur l'impôt sur les sociétés représente 9,2 milliards de francs. On peut mettre en balance les deux sommes : 10 milliards de francs sur un exercice, c'est beaucoup. Il suffirait de faire coïncider progressivement, sur trois ans, la mise en œuvre de cette suppression de la taxe sur les salaires dans les établissements hospitaliers avec la création des 45 000 emplois qui ont été annoncés par Mme Guigou et par M. Kouchner.

Je me permets également d'insister sur les effets bénéfiques qu'aurait la réduction du temps de travail dans ces établissements, si elle s'accompagnait d'une baisse de la TVA pour les travaux dans les hôpitaux, dont on dit encore qu'elle est euro-incompatible, bien que nous l'ayons admise pour les maisons de retraite médicalisées, et, à défaut, si nous acceptons le remboursement de la TVA sur les constructions hospitalières : cela permettrait de répondre complètement au problème de manque de moyens humains, aggravé actuellement par la mise en œuvre de la RTT.

Cette même volonté d'adresser au peuple de gauche des signes visibles et concrets nous conduira à proposer, par exemple, des mesures d'exonération de la redevance télévisuelle sur des critères de ressources, plutôt que seulement sur des critères d'âge liés aux ressources – ce qui a déjà été accepté pour partie. Toutefois, il faudra respecter un principe auquel nous sommes attachés, le remboursement au franc le franc, ou l'euro l'euro, pour le pôle public de France Télévision, dont c'est la ressource pérenne et qui, sans cela, connaîtrait de graves difficultés.

Mon collègue et ami Jean Vila, aura l'occasion de revenir dans le détail sur ce dossier, mais nous serions très sensibles à ce que vous receviez favorablement nos propositions visant à alléger la fiscalité locale – notamment le foncier bâti – pour nos concitoyens aux revenus les plus modestes.

Je le disais en commençant, les communistes sont soucieux de respecter l'équilibre général du budget ; c'est pourquoi nous proposons également des mesures pour des recettes supplémentaires. Je pense ici, par exemple, au maintien de la contribution des compagnies pétrolières, qui avait été fixée d'une manière exceptionnelle pour cette année et qui pourrait être reconduite. Il ne serait pas scandaleux qu'elle fasse l'objet d'une pérennisation raisonnée en fonction de tous les risques que ces compagnies font courir à la société. L'accident de l'Erika est là pour le rappeler, comme celui d'AZF à Toulouse.

Nous avons également déposé un amendement, affiné au sein d'un groupe de travail des élus avec vos services, pour intégrer les actifs financiers des entreprises dans l'assiette de la taxe professionnelle.

Sur un plan plus global, celui du contexte international, la nécessité d'imposer, face à la mondialisation du capitalisme financier, une mondialisation des hommes et des citoyens, une mondialisation humaniste, comme rempart à la puissance des marchés et comme garant d'un monde plus équilibré, devient de plus en plus criante. Nous soutiendrons donc avec force la proposition d'une taxation des mouvements de capitaux spéculatifs. Notre demande, je le rappelle, prend comme base un taux de 0,05 %.

Monsieur le président, il y a quelques jours, lors de l'assemblée générale du Crédit mutuel, vous indiquiez que le choix du Gouvernement, « c'est l'utilisation la

meilleure possible des politiques économiques pour aider le rebond. Avec les moyens qui sont les nôtres, de façon à soutenir la consommation, à encourager l'investissement et à favoriser l'emploi ». Nous souscrivons évidemment à cet objectif légitime, mais, au moment où l'emploi et les salaires sont au cœur des mouvements qui rassemblaient aujourd'hui encore les hospitaliers, les cheminots, les agents de toutes les fonctions publiques, les travailleurs menacés par les plans sociaux, ceux de Lu-Danone, ceux de Marks & Spencer qui espèrent peut-être une bonne reprise par les Galeries Lafayette, ceux de Moulinex, ceux de la Trégor Valley de Bretagne, ceux de Philips, ceux d'Alcatel, ceux de Lucent, au moment où les licenciements de compétitivité, les licenciements boursiers, encombrant les colonnes des journaux économiques, il serait urgent de faire voter définitivement et de faire appliquer la loi de modernisation sociale qui mettrait un frein à toutes ces pratiques.

Il ne fait aucun doute que, des réponses qui seront apportées à nos demandes, notamment celle qui concerne la taxe sur les salaires dans les établissements hospitaliers, dépendront, dans les jours et les semaines qui viennent, non seulement le niveau de notre engagement d'élus solidaires du Gouvernement et de sa majorité, mais surtout le soutien du peuple de gauche dont nous sommes, vous et nous – je le redis aussi souvent que nécessaire –, l'expression politique. Même si, aujourd'hui, les marges de confiance se sont réduites – il ne faut pas se le cacher –, nous avons, vous et nous, le devoir et surtout le pouvoir de les reconstituer. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Charles de Courson. Le peuple de gauche ! Que c'est archaïque !

M. le président. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Jean-Pierre Brard. Porte-parole de l'archaïsme !

M. Alain Clary. La nostalgie du passé !

M. Jean-Pierre Brard. Faisons-en table rase ! (*Sourires.*)

M. Alain Clary. Au moins des idées, pas des hommes !

M. le président. M. de Courson a la parole !

M. Charles de Courson. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, comme je ne dispose que de dix minutes...

Mme Nicole Bricq. Ce n'est déjà pas mal !

M. Charles de Courson. ... je voudrais me concentrer sur deux points. Je démontrerai d'abord que ce projet de loi de finances, comme d'ailleurs le projet de loi de financement de la sécurité sociale, que certains ont qualifié de mensonge d'Etat, constitue plutôt un mensonge assez grossier.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est vous qui mentez !

M. Charles de Courson. Je voudrais montrer ensuite que l'irréalisme des hypothèses sur lesquelles sont fondés ces deux textes va nous ramener à une situation que nous avons déjà connue, hélas, quand nous sommes revenus au pouvoir en 1993.

M. Jean-Pierre Brard. Pour l'instant, ce n'est pas le risque qui vous menace ! (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. Le projet de loi de finances, comme le projet de loi de financement de la sécurité sociale, est un mensonge grossier.

M. Jean-Pierre Brard. Vous êtes trivial, cher collègue !

M. Charles de Courson. En effet, monsieur le ministre, vous voulez faire croire que vous êtes rigoureux en matière de dépenses publiques. Hélas, ce n'est pas le cas. Si ça l'était, l'opposition serait la première à s'en réjouir.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Pour vous réjouir, cela ne doit pas être facile !

M. Charles de Courson. Contrairement à ce que vous affirmez, les dépenses de l'Etat ne s'accroissent pas de 0,5 % en volume, mais de 1,8 %, ce qui constitue un ordre de grandeur pas très différent de ce que risque d'être la croissance en volume en 2001.

En effet, le budget de l'Etat est passé de 260,9 milliards d'euros en 2001 à 266,1 milliards d'euros en 2002, ce qui représente une hausse de 5,2 milliards d'euros, soit 2 % en valeur et 0,5 % en volume si l'on « déflate » d'une inflation prévisionnelle de 1,5 %. Mais les débudgétisations massives et les contractions budgétaires augmentent la dépense de 6,2 milliards supplémentaires, soit un total de 11,4. D'où viennent ces 6,2 milliards d'euros de dépenses supplémentaires ? De quatre sources.

M. Jean-Pierre Brard. Voilà un discours qui intéresse les chômeurs !

M. Charles de Courson. Première source, une très forte hausse des prélèvements sur les collectivités locales, qui sont mis en soustraction. C'est pourtant une dépense réelle, qui passe – tenez-vous bien – de 31,7 milliards à 34,7 milliards d'euros, c'est-à-dire 3 milliards de plus, presque la moitié de ce qui est dissimulé.

Deuxième source, les prélèvements en faveur de la CEE passent de 15,1 à 16,9 milliards d'euros, soit une hausse de 1,8 milliard, conséquence des accords internationaux signés par la France, mais dépense supplémentaire bien réelle pour le budget de l'Etat.

Troisième source, le FOREC passe de 14,5 à 15,5 milliards d'euros, soit 1 milliard d'euros supplémentaires. Il faut rappeler que, contrairement à ce qui est souvent dit, la moitié de ces dépenses proviennent des 35 heures, le reste s'explique par des charges qui ont été transférées du budget de l'Etat au FOREC pour faire croire à la moindre hausse du premier. Nous serons longtemps victimes du *deal* passé entre Mme Aubry et M. Strauss-Kahn, ce dernier ayant, pour dissimuler une forte hausse du budget de l'Etat, créé le FOREC.

Quatrième et dernière source – qu'on peut juger plus modeste –, on compte 0,4 milliard d'euros de remboursements et de dégrèvements en faveur d'organismes autres que l'Etat. Ils passent de 20,5 à 20,9 milliards d'euros.

Telles sont les quatre causes qui expliquent les 6,2 milliards d'euros supplémentaires. On a donc bien une hausse de 11,4 milliards d'euros, puisque l'on passe de 342,7 à 354,1 milliards d'euros. Cela correspond à une augmentation de 3,3 %. Si l'on retire 1,5 % d'inflation prévisionnelle, on obtient le chiffre que j'avais au début de ma démonstration : les dépenses de l'Etat augmentent de 1,8 % en volume, et non pas de 0,5 %.

M. Jean-Pierre Brard. Je vois que M. Gantier est obligé de demander des explications à M. Auberger ! (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. Je dirai quelques mots sur la sécurité sociale. Monsieur le ministre, vous le savez, je suis un garçon prudent. Les dépenses de vieillesse augmenteront de 3,3 % dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale, ce qui est tout à fait réaliste, puisque les pouvoirs publics détiennent tous les outils

pour la maîtrise des dépenses de vieillesse. Le drame, c'est que vous n'avez rien réformé, estimant que l'on avisera en 2004-2005, au moment où prendront leur retraite les Français nés juste après la guerre. Mais il aurait fallu s'en occuper plus tôt. En revanche, pour l'assurance maladie, on constate année après année que le dérapage est de 15 à 20 milliards. L'année 2001 n'échappe pas à la règle, et il en ira de même en 2002. On ne peut donc pas affirmer que vous soyez très rigoureux pour les dépenses de protection sociale. Si l'on considère les trois blocs qui constituent l'essentiel des dépenses de protection sociale – les dépenses maladie qui risquent de nouveau d'augmenter de 5 % en 2002,...

Mme Nicole Bricq. Ce n'est pas le sujet de ce soir !

M. Charles de Courson. ... les dépenses vieillesse qui augmentent de 3,3 % et les dépenses de prestations familiales qui augmentent beaucoup moins vite que le PIB –, on comprend que, à la moindre chute de la croissance économique, on se retrouvera devant un gouffre.

D'autre part, vous voulez nous faire croire que vous baissez les impôts. C'est faux.

M. Jean-Pierre Brard. Mais si, demandez à M. Meisner, il l'a dit !

M. Charles de Courson. J'aime à rappeler les chiffres, car rares sont ceux qui se replongent dans les dossiers de presse successifs du Gouvernement de 1997 à 2002. En 1997, vous nous aviez promis qu'il n'y aurait pas de hausse : vous avez augmenté la pression fiscale de 0,2 point, croyant qu'il y aurait une chute des recettes fiscales, qui ont été strictement conformes aux prévisions budgétaires pour 1997. En 1998, vous avez annoncé une baisse de 0,2 : elle a été de 0,1. En 1999, on a atteint le sommet : vous nous avez promis une baisse de 0,2, on a eu une hausse de 0,8. En 2000, vous nous avez promis moins 0,5, on a eu, aux dernières nouvelles, moins 0,4. En 2001, vous nous avez annoncé une baisse de 0,5, elle est de 0,3, mais il suffirait que la croissance chute de 2,3 % à 1,7 % pour arriver à zéro. Il en est de même en 2002, puisque vous affichez moins 0,4. Monsieur le ministre, une moindre chute cumulative de 0,5 point en 2001 et en 2002 fait qu'il n'y aura aucune hausse.

M. Jean-Pierre Brard. Très intéressant ! Cela me fait penser à Newton !

M. Charles de Courson. Souvenez-vous, lorsque la gauche est arrivée au pouvoir, le taux de pression fiscale et sociale se montait à 44,7 %. A combien sommes-nous, d'après le Gouvernement en 2001 ? A 44,9 %, et on sera probablement un peu au-dessus si la croissance fléchit encore en dessous de 2,3 %, vers 1,7-1,8 %.

Monsieur le ministre, il faudrait présenter honnêtement l'évolution des recettes fiscales de l'Etat. Vous dites qu'elles n'augmentent que de 2 milliards, soit de 0,7 % ; là encore, ajoutez 1,9 milliard de pression fiscale liée à l'augmentation des recettes fiscales sur le FOREC, et vous obtiendrez le double de ce que vous affichez.

En ce qui concerne les recettes non fiscales, vous avez fait très fort, monsieur le ministre, et je tenais à vous en féliciter puisque vous avez tiré vos dernières cartouches. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Mais non ! Il en reste !

M. Jean-Pierre Brard. Il ne faut jamais sous-estimer l'ennemi !

M. Charles de Courson. Les recettes non fiscales augmentent de 5,6 milliards d'euros, soit 17,5 %.

M. Joseph Parrenin. Vous avez déjà dit cela l'année passée !

M. Charles de Courson. Il est assez savoureux de voir comment on augmente les dividendes de 1,9 milliard d'euros, c'est-à-dire qu'ils passent de 3,8 milliards à 5,7 milliards. Ainsi, en pleine crise économique, on augmente de 50 % les dividendes des entreprises publiques. C'est complètement fou. C'est exactement l'inverse de ce qu'il faut faire.

Ensuite, le prélèvement sur la CADES augmente de 1,1 milliard d'euros. Bravo, chers amis ! C'est quand même remarquable du point de vue de la gestion des finances publiques. Et je passe sur les fonds d'épargne, que l'on ponctionne encore de 0,3 milliard d'euros, et sur la petite affaire des frais d'assiette de la CEE, qui rapporte quand même 0,4 milliard d'euros supplémentaires.

M. Jean-Pierre Brard. Un boulier ! Vite !

M. Charles de Courson. Voilà, mes chers collègues, comment on arrive à 17,5 % !

Quant aux déficits publics, ils sont apparemment stabilisés à 1,4 % du PIB depuis trois ans – 2000, 2001, 2002 – dans l'affichage gouvernemental, alors qu'en fait ils vont être beaucoup plus importants. Pourquoi ? Tout le monde le sait, monsieur le ministre ! Vous affichez 2,3 % de croissance en volume pour 2001 et 2,5 % pour 2002, mais personne n'y croit et je me suis amusé à faire un petit calcul.

M. Jean-Pierre Brard. Ça ne m'étonne pas ! (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. Supposons que la croissance connaisse une petite baisse par rapport à vos prévisions, c'est-à-dire qu'elle soit de 1,7 % ou 1,8 % en 2001 au lieu de 2,3 %, et de 2 % en 2002 au lieu de 2,5 %. Avez-vous une idée de ce qui va de passer ? C'est très simple ! La pression fiscale et sociale va augmenter d'un demi-point. Les recettes de l'Etat et de la sécurité sociale vont connaître une baisse d'un demi-point de PIB. Les dépenses maladie augmenteront de 0,2 point et le budget de l'Etat de 0,1 à 0,2 point. Eh bien, chers amis, le déficit va dépasser les 2 % du PIB ! Et encore cette prévision est-elle très prudente !

Le grand reproche que je vous fais, monsieur le ministre, ainsi qu'à votre prédécesseur qui a une lourde responsabilité même s'il n'est plus aux affaires, c'est que vous avez, une nouvelle fois, gâché les fruits de la croissance. Vous avez eu la chance incroyable d'arriver au pouvoir six mois après le redémarrage de la conjoncture, qu'ont connu tous les autres pays d'ailleurs, à un moment où les recettes fiscales et sociales « crachaient » comme elles ne l'avaient jamais fait depuis plus de dix ans.

M. Jean-Pierre Brard. Allons ! Ne soyez pas vulgaire ! (*Sourires.*)

M. Charles de Courson. Et avec cela qu'avez-vous fait ? De la dépense supplémentaire et une très faible baisse de la pression fiscale. En fait, vous avez partiellement rendu aux Français...

M. Julien Dray. Ce que Juppé leur avait pris !

M. Charles de Courson. ... ce que vous leur aviez pris. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que nous ne repoussions pas ce projet de budget ? En effet, que se passera-t-il si l'alternance se produit dans moins de six mois maintenant ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. L'espoir fait vivre !

M. Christian Cuvilliez. Soyez réaliste ! Vous demandez l'impossible !

M. Charles de Courson. Eh bien, je vous le dis tout net : il faudra que l'actuelle opposition, une nouvelle fois, prenne des mesures de redressement et engage les réformes que vous n'avez jamais voulu faire, notamment la réforme des retraites. Oui, mes chers collègues ! Et s'il y a des démagogues ici, qu'ils se lèvent. (*« Vous ! » sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Vous êtes déjà debout !

M. Charles de Courson. Qui peut nier qu'il faille réformer les régimes spéciaux de retraite ? Il faut au moins avoir un peu de courage pour le dire. Et si nous sommes au pouvoir dans six mois, au moins je n'aurai pas trompé mes électeurs.

Ce que je vous reproche fondamentalement, c'est d'avoir gâché les fruits de la croissance et d'avoir été cinq ans au pouvoir sans avoir fait aucune réforme. (*Applaudissement sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Rigal.

M. Jean Rigal. Ce dernier budget de la législature dont nous avons commencé l'examen cet après-midi est particulier à deux titres, vous l'avez dit, monsieur le ministre : d'abord, c'est la première fois que le budget de l'Etat sera adopté en euros, et cela a son importance ; ensuite, ce budget s'inscrit dans le cadre d'un environnement international très perturbé,...

M. Alain Clary. C'est M. de Courson qui perturbe !

M. Jean Rigal. ... voire très inquiétant en raison notamment du ralentissement de l'économie américaine observé depuis plusieurs mois déjà, auquel s'ajoutent les incertitudes liées aux attentats terroristes qui ont frappé les Etats-Unis, le 11 septembre 2001, avec toutes les conséquences qu'ils peuvent avoir pour l'Europe et pour la France.

Il est donc nécessaire de s'arrêter un instant sur les hypothèses retenues par le Gouvernement pour bâtir ce budget. Adopté en Conseil des ministres le 18 septembre dernier, soit quelques jours après les événements tragiques de New York, le projet de loi de finances pour 2002 a été construit sur la base d'une croissance du PIB de 2,5 % qui suscite bien des interrogations. Je la trouve, pour ma part, un peu optimiste, mais je reconnais bien volontiers qu'il faut faire preuve de volontarisme. Du reste, puisque l'on a glosé cet après-midi de manière assez plaisante sur d'éventuels accroissements de dépenses ou de déficits, je voudrais vous rappeler, monsieur le ministre, que le Gouvernement n'a jamais été aussi critiqué par son opposition que lorsqu'il avait réalisé d'importants excédents de recettes qui ont été baptisés très improprement « cagnotte ».

M. Didier Migaud, rapporteur général. Tout à fait !

M. Jean Rigal. Parmi les autres variables économiques, on note une inflation prévisionnelle de 1,5 % et un taux de prélèvements obligatoires – impôts et cotisations sociales – de 44,5 %, en diminution constante depuis 2000, que l'on s'ingénie à triturer dans tous les sens pour tenter de l'aggraver.

Face à la lente dégradation de la situation économique et au moment où les Etats-Unis à leur échelle redécouvrent, eux les grands libéraux, les vertus de l'intervention de l'Etat, le moment me semble venu d'impulser une politique de relance à l'échelon européen – vous y avez également fait allusion, monsieur le ministre – pour soutenir la croissance et les secteurs d'activité qui pourraient être les plus durement touchés.

Par ailleurs, nous espérons que l'euro créera un environnement monétaire plus stable au bénéfice de la croissance économique et du progrès social.

Monsieur le ministre, comme je le disais en commençant, ce projet de loi de finances est le dernier de la législature. Il offre l'occasion de dresser un bilan rapide des résultats obtenus depuis 1997 par le Gouvernement et la majorité plurielle avant les échéances électorales décisives de 2002.

La politique économique et budgétaire du Gouvernement s'est traduite par des taux de croissance supérieurs à 3 % en moyenne, ce qui place notre pays dans une situation relativement plus favorable que celle de ses principaux partenaires de l'Union européenne.

Le choix, délibéré en 1997, de soutenir la demande intérieure, en particulier la consommation des ménages, était le bon. La situation de l'emploi s'est considérablement améliorée : 1,7 million d'emplois créés, ce qui tranche singulièrement avec la période antérieure pendant laquelle la droite était aux affaires – moins 500 000 emplois.

Les baisses d'impôts en faveur des ménages et des entreprises ont également joué un rôle économique et psychologique positif. Mais il reste beaucoup à faire pour réduire les inégalités sociales. Nombreux sont en effet nos concitoyens qui vivent dans la précarité alors que la richesse nationale s'accroît. Il est incontestablement du devoir de la gauche de ne pas les oublier !

Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, le projet de loi de finances pour 2002 s'inscrit dans le droit-fil de la politique conduite depuis 1997, même s'il faut y ajouter les incertitudes, voire les menaces internationales.

Sur la forme, il convient de noter que plusieurs dispositions de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances vont entrer en application à partir du 1^{er} janvier 2002. Le Parlement, jusqu'ici totalement ligoté par le pouvoir exécutif en matière budgétaire, devrait voir son rôle renforcé, mais il reste encore beaucoup de chemin à faire.

S'agissant des recettes et du solde général du budget de l'Etat, nous constatons la poursuite du plan d'allègement et de réforme des impôts en faveur de l'ensemble des ménages à hauteur d'environ 6 milliards d'euros, soit 40 milliards de francs, avec la baisse de l'impôt sur le revenu, qui touchera surtout les tranches les plus basses, ce qui est une bonne chose, et le doublement de la prime pour l'emploi, qui redonnera également du souffle à la consommation. Plus de 8 millions de foyers ont bénéficié de cette prime en septembre 2001.

La fiscalité des entreprises, des PME notamment, sera également allégée – impôt sur les sociétés pour les petites entreprises et taxe professionnelle.

Quant au déficit budgétaire de l'Etat, il devrait s'établir à un peu plus de 30 milliards d'euros, soit environ 200 milliards de francs. Compte tenu des circonstances, le pacte de stabilité pourrait être quelque peu assoupli et je sais que les ministres des finances y travaillent.

Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, la première partie de la loi de finances est traditionnellement marquée par le dépôt de nombreux amendements. Mes amis radicaux de gauche et moi-même sommes particulièrement attachés à deux propositions : l'exonération du paiement de la vignette automobile pour les artisans, dont le principe a été retenu par notre commission des finances, et l'application du taux de TVA à 5,5 % à toutes les formes de restauration, sauf aux boissons alcoolisées. Nous avons déposé un amendement en ce sens, comme l'année dernière.

Quant aux dépenses de l'Etat, elles augmentent de 0,5 % en volume afin de financer les priorités budgétaires qui sont bien évidemment l'emploi – aussi bien pour le Gouvernement que pour l'ensemble des Français –, l'éducation nationale, la sécurité des personnes et des biens, si importante. S'agissant de cette dernière, je signale d'ailleurs que les crédits qui lui sont consacrés augmentent de 4,4 % et que les effectifs de la police nationale et de la gendarmerie connaissent une augmentation globale.

J'ai noté aussi avec intérêt l'effort fait en faveur des collectivités territoriales, aussi bien en faveur des communes défavorisées que pour soutenir le processus de coopération intercommunale, qu'il convient en effet d'élargir.

Les crédits du ministère de la justice augmentent de 6 % et 3 000 postes seront créés. Depuis 1997, un effort très important a été consenti en la matière, mais il est vrai que le retard était considérable.

Le budget de l'environnement et de l'aménagement du territoire et celui de la culture font également partie des priorités de ce projet de loi de finances.

Avant de conclure, je voudrais dire quelques mots sur les services publics en milieu rural et sur la crise de la filière bovine.

Les services publics en milieu rural jouent un rôle fondamental en termes d'aménagement du territoire et d'égalité des droits des citoyens. Il est donc capital de veiller à leur maintien et, chaque fois que possible, à leur développement.

Pour ce qui est de la crise agricole, chacun a bien conscience des très graves difficultés que rencontrent beaucoup d'agriculteurs – je pense en particulier aux éleveurs de la filière bovine – en raison des crises de la vache folle, de la fièvre aphteuse et de la mévente, qui entraînent une grave chute des cours. Cette crise – mais peut-on encore parler de crise lorsqu'une situation a tendance à s'inscrire dans la durée ? – nécessite des réponses fortes et adaptées de la part du Gouvernement et de l'Union européenne.

Au total, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, votre projet de loi de finances pour 2002 comporte des avancées positives pour l'ensemble des Français. Il mérite d'être discuté au cours d'un débat ouvert, qui permettra l'examen attentif des amendements que nous ne manquerons pas, les uns et les autres, de déposer. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. Gilbert Gantier.

M. Gilbert Gantier. Le projet de loi de finances pour 2002 dont nous commençons aujourd'hui la discussion est un projet dont je dirai volontiers qu'il est doublement virtuel.

Virtuel d'abord car – d'autres l'ont dit avant moi, mais c'est une évidence – élaboré sur des bases irréalistes. Ce projet est en effet complètement déconnecté des réalités

économiques et financières. Le taux de croissance – 2,5 % – que vous avez retenu pour construire ce budget était, avant même les tragiques événements du 11 septembre dernier, jugé par tous les experts économiques comme exagéré. En 2001 déjà, monsieur le ministre, votre erreur de prévision vous a contraint à corriger cinq fois à la baisse le taux de croissance initialement retenu. Et le 4 octobre dernier, l'INSEE a souligné que le taux de croissance ne pourrait pas, cette année, dépasser 2,1 %, sans même prendre en compte l'impact des attentats du 11 septembre. Or, le rapport économique, social et financier que vous nous avez présenté admet lui-même que les attentats amputeront sans doute la croissance française d'un demi-point. Au mieux, notre croissance devrait donc se situer entre 1,5 point et 2 points en 2002.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Encore un petit effort !

M. Gilbert Gantier. L'écart entre le taux réel et le taux prévu pourrait donc atteindre un point de PIB ! Un tel écart, semblable à celui que nous avions déjà enregistré pour l'année 2001, a pour conséquence de fausser l'ensemble des comptes publics. Les moins-values fiscales risquent de se chiffrer en milliards d'euros.

Le groupe Démocratie libérale vous avait proposé, au début du mois de septembre, de différer de quelques jours la présentation du projet de budget pour 2002 afin de mieux prendre en compte le ralentissement de l'économie mondiale. Vous avez refusé en prétextant qu'il ne fallait pas démoraliser l'opinion publique. Malheureusement, la méthode Coué a ses limites. La politique de l'autruche pratiquée par le Gouvernement n'est en rien rassurante pour les consommateurs et pour les investisseurs. Vous auriez dû, au nom du principe de précaution, réajuster les hypothèses de croissance à la baisse.

De manière implicite, de toute façon, vous reconnaissez vous-mêmes que le budget 2002 est mort-né. Vous ne cessez, en effet, de le modifier par petites touches, cet après-midi encore. Jour après jour, vous annoncez des correctifs, des aménagements. Il en résulte un problème de cohérence, de méthode et de transparence. Le texte que nous allons examiner est-il encore vraiment d'actualité ? Je ne le crois pas. Nous discutons d'un texte déjà obsolète et nous avons l'impression qu'un projet de loi de finances rectificative pour 2002 sera présenté avant même l'adoption de la loi initiale.

Virtuel en raison des hypothèses sur lesquelles il repose, votre budget l'est aussi parce qu'il ne semble pas avoir vocation à être appliqué. C'est un budget de papier qui sera dénaturé au fil des mois de campagne, un budget d'affichage électoraliste comportant de multiples factures impayées : les 35 heures, la CMU, etc. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Tout est dans le « et cetera. » !

M. Gilbert Gantier. Depuis quelques semaines, c'est Noël avant l'heure, monsieur le président de la commission des finances. Au diable l'avarice ! Le Gouvernement multiplie les cadeaux bien ciblés : augmentation du nombre de fonctionnaires, revalorisation de leurs traitements, augmentation de la prime pour l'emploi, exonération partielle de la redevance télévisée, etc. Dans cette distribution, ce n'est pas le sens de l'Etat qui prédomine, mais de plus basses préoccupations électorales.

Compte tenu de son caractère doublement virtuel, le projet de loi de finances pour 2002 nous donne avant tout l'occasion d'établir un bilan de l'action du Gouver-

nement depuis 1997. Je le fais d'autant plus volontiers que le ministre des finances lui-même, cet après-midi, s'est référé à ses prédécesseurs.

Depuis quatre ans, le Gouvernement s'est autoproclamé grand ordonnateur de la croissance française, en oubliant de reconnaître que la croissance était mondiale. Car la croissance ne pouvait être que française et socialiste ! Et quand elle n'est plus là, c'est la faute des idées libérales et de la mondialisation !

M. Alfred Recours. Très bien !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Voilà !

M. Jean-Michel Boucheron. Il est en progrès !

M. Gilbert Gantier. Depuis 1998, vous avez gaspillé les fruits de la croissance en augmentant les dépenses de fonctionnement de l'Etat : 150 milliards de francs, soit 23 milliards d'euros de plus-values fiscales sont parties en fumée.

Vous n'avez pas entrepris, lorsque c'était possible, les réformes nécessaires en matière de retraites, en matière de modernisation des services de l'Etat. Vous avez même empêché l'un de vos amis, madame la secrétaire d'Etat, de réaliser une modeste réforme de Bercy.

M. Michel Bouvard. Ce n'est pas elle ! Ne la chargez pas de tous les péchés ! (*Sourires.*)

M. Gilbert Gantier. En matière de fiscalité, rien n'a été fait. L'immobilisme a été votre ligne de conduite.

Triste bilan, car notre pays figure parmi les plus mauvais élèves de l'Union européenne. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Mes chers collègues, écoutez-moi, car c'est assez grave : notre pays a perdu, durant cette législature, son rang de quatrième puissance mondiale au profit du Royaume-Uni. Pour le PIB par habitant, la France n'occupe que la dixième place au sein de l'Union européenne. Pour la compétitivité, l'une des grandes préoccupations de M. Fabius, notre pays est au vingt-cinquième rang mondial : je ne peux tout de même pas le dire avec plaisir !

En ce qui concerne nos finances publiques, le bilan n'est pas bon non plus, hélas ! Ces quatre dernières années sont celles des occasions manquées. Avec le retour de la croissance, vous aviez, sur le modèle de l'action entreprise par nos principaux partenaires, la possibilité d'assainir les comptes publics. Or, malheureusement, la France se caractérise par un déficit budgétaire important. L'année dernière, seuls deux pays de l'Union européenne ont réalisé un déficit plus élevé que le nôtre. Notre pays ne dispose d'aucune marge de manœuvre pour affronter la dégradation de la conjoncture. Du fait des retards pris dans l'assainissement des finances publiques, le Gouvernement ne peut pas mobiliser d'éventuels excédents comme viennent de le faire les Etats-Unis d'Amérique, qui ont abaissé les impôts et lancé un vaste programme d'équipement et de relance. La cigale socialiste... (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Encore !

Mme Nicole Bricq. C'est une rengaine, presque un classique !

M. Gilbert Gantier. ... qui a chanté, non pas tout l'été mais pendant quatre ans, se trouve aujourd'hui fort démunie. Cela vous ennuie, peut-être, mes chers collègues, mais c'est ainsi.

L'association du ralentissement économique et de la gabegie électoraliste ne peut que conduire à une nouvelle dérive du déficit public. Déjà, cette année, le montant du

déficit budgétaire dépassera 200 milliards de francs, soit plus de 30 milliards d'euros, alors que vous aviez prévu un déficit plus modeste de 28 milliards. Nous assistons à la répétition du cycle budgétaire de 1992-1993, avec le legs au gouvernement d'Edouard Balladur d'un déficit gigantesque de 360 milliards et plus.

M. Gilbert Mitterrand. Si vous voulez refuser l'héritage, vous n'avez qu'à perdre les élections !

M. Gilbert Gantier. A la différence près que, malheureusement, la conjoncture de départ est moins bonne aujourd'hui qu'elle ne l'était en 1992.

M. Henri Emmanuelli président de la commission. Laissez-nous le bébé cinq ans de plus !

M. Gilbert Gantier. La persistance d'un déficit important a pour corollaire la progression effective de la dette publique. La légère diminution apparente de la dette publique en valeur relative, du fait d'un haut niveau de croissance ces trois dernières années, ne doit pas faire illusion. La gestion de la majorité actuelle se soldera, en 2002, par une augmentation de la dette de plus de 800 milliards de francs, soit plus de 120 milliards d'euros. Pour la seule dette de l'Etat, l'augmentation est de 1,5 point du PIB. Aujourd'hui, chaque petit Français qui vient au monde se trouve endetté pour le compte de l'Etat de 90 000 francs, c'est-à-dire 13 700 euros. C'est beaucoup trop.

M. Christian Cuvilliez. Arrêtez ! Vous allez faire baisser la démographie !

M. Gilbert Gantier. Depuis quatre ans, vous minorez ces désastres en mettant en avant vos résultats en matière de chômage. Or il n'y a pas, dans ce domaine comme dans bien d'autres, de miracle socialiste. Au sein de l'Union européenne, la France est l'un des pays où le taux de chômage est encore le plus élevé. Cinq pays européens ont obtenu des baisses plus importantes que la France depuis 1997. Les autres ont peut-être fait moins bien, mais ils partaient d'un taux de chômage nettement plus faible. Ces résultats plus que mitigés ont été obtenus alors que vous avez, dans ce domaine, dépensé sans compter. Les 35 heures, à elles seules, vont consommer plus de 100 milliards de francs l'année prochaine, soit l'équivalent d'un tiers de l'impôt sur le revenu.

Le projet de budget pour 2002 s'inscrit dans le prolongement du triste bilan que je viens de rappeler. Il prolonge en les accentuant les tendances lourdes des précédents budgets. Une fois de plus, les dépenses en capital diminuent. De 1997 à 2002, elles passent de 26 à 24 milliards d'euros. L'avenir est sacrifié au profit de petites combines électoralistes.

La France paie très cher la myopie du Gouvernement. Nous le constatons malheureusement, ces derniers jours, en matière de défense. Les dépenses d'équipement militaire atteignent à peine, dans votre projet de loi de finances initiale, 4,6 % du total des dépenses du budget général contre 7 % en 1990. Il est regrettable que la France ne dispose plus que d'un seul porte-avions et que, malencontreusement, il soit en panne...

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce n'est pas faux !

M. Jean-Michel Boucheron. C'est même un peu vrai !

M. Gilbert Gantier. Il est regrettable que, compte tenu du petit nombre de commandes de Rafale, l'armée française ne puisse pas avoir d'unité complète vingt ans après la conception de cet avion.

Et est-il acceptable que l'armée française ne puisse pas aligner de missiles de croisière avant 2008 ou 2012 ?

Enfin, un récent rapport de l'Assemblée nationale, rédigé par nos collègues Charles Cova et Jean-Noël Kerdraon, souligne l'état dégradé de la flotte militaire.

Le Gouvernement ferait bien d'imiter son homologue allemand, qui vient d'annoncer une augmentation du budget de la défense de 1,5 milliard d'euros afin d'adapter l'armée fédérale aux nouveaux types de menaces.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Il faut dépenser plus, alors ?...

M. Gilbert Gantier. Dans le domaine civil, face à la crise qui menace notre économie, les attermoissements du Gouvernement sont incompréhensibles. Les augmentations de crédits destinées aux contrats emploi-solidarité ne sauraient constituer à elles seules une réponse aux défis économiques qui nous sont posés.

M. Christian Cabal. Bien sûr que non !

M. Gilbert Gantier. Vous cédez à un penchant regrettable en jouant exclusivement sur les dépenses.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous venez d'en réclamer de nouvelles !

M. Gilbert Gantier. Nos partenaires mettent en œuvre des plans de réduction d'impôts. En France, les prélèvements obligatoires, depuis 1997, ont augmenté de plus de 500 milliards de francs.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Mais non !

M. Gilbert Gantier. En 1999, le taux de prélèvements obligatoires a battu son record historique en atteignant 45,7 % du PIB. Les légères baisses que vous mettez en avant depuis l'année dernière sont loin de compenser les hausses d'impôts décidées de 1997 à 1999.

M. Didier Migaud, rapporteur général. On efface Juppé !

M. Gilbert Gantier. Une réduction du taux normal de TVA à 18,6 % nous permettrait de nous rapprocher de la moyenne européenne et de diminuer l'écart excessif qui existe entre le taux réduit et le taux normal.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est vous qui l'avez augmenté !

M. Gilbert Gantier. Pour aider un secteur d'activité particulièrement touché par les événements du mois de septembre, le tourisme, vous devriez harmoniser le taux de TVA applicable à la restauration à 5,5 %. Les arguments juridiques contre cette mesure ne sont pas recevables.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Gilbert Gantier. Cet effort en matière de TVA devrait s'accompagner d'une refonte de notre impôt sur le revenu, qui est trop compliqué, trop progressif, trop concentré.

M. Christian Cuvilliez. Ben voyons !

M. Gilbert Gantier. Depuis 1997, le Gouvernement n'a rien fait pour simplifier cet impôt ; il conviendrait d'intégrer les abattements dans le barème, de réduire le nombre de tranches, de diminuer le taux marginal. Parmi les grands pays occidentaux, le nôtre est l'un des très rares à conserver un taux marginal supérieur à 50 %.

Il faut par ailleurs souligner que le taux marginal réel, en France, dépasse 70 %. Il convient en effet d'ajouter à l'impôt sur le revenu la CSG, le RDS, les prélèvements

divers, les impôts locaux et enfin la TVA. Sur un gain de recettes de 100 euros, le contribuable aura un gain réel qui se limitera à 20 ou 30 euros. Ce n'est pas très généreux.

A ce titre, j'ai été déçu de ne pas retrouver dans le projet de budget pour 2002 les propositions faites par Michel Charzat, qui est parmi nous ce soir, dans le cadre d'un rapport sur l'attractivité de la France. Seule la modeste proposition technique concernant les rapprochements des entreprises semble avoir été retenue.

Ce rapport soulignait, à juste titre, qu'il convenait de prendre rapidement des mesures afin d'améliorer l'image fiscale de notre pays.

Michel Charzat préconisait ainsi de poursuivre la réforme de la taxe professionnelle et d'encourager fiscalement les investissements financiers des particuliers. Il demandait que des mesures soient rapidement prises afin de favoriser l'implantation d'activités financières en France et d'encourager les placements en actions.

Afin d'attirer les cadres de haut niveau et les chercheurs d'origine étrangère, il souhaitait l'instauration d'un régime fiscal spécifique comportant un forfait fiscal et social. Il faut souligner que neuf pays sur quinze au sein de l'Union européenne ont déjà mis en œuvre ce type de régime.

Concernant enfin l'impôt sur la fortune, Michel Charzat appelait la majorité à abandonner ses schémas archaïques en demandant une réactualisation du barème, inchangé depuis 1997, et la réintroduction du plafonnement par rapport à l'impôt sur le revenu. Mais, en commission des finances la semaine dernière, les démons idéologiques l'ont une fois de plus emporté sur la raison. Pour la cinquième année consécutive, la majorité de gauche – il faut bien faire plaisir au groupe communiste – a décidé de supprimer l'actualisation du barème de l'ISF.

Voilà à quoi se limitent les réformes fiscales proposées par le Gouvernement. Il en appelle aujourd'hui – M. Fabius l'a confirmé – au patriotisme économique pour contrecarrer les menaces de récession. Je partage volontiers sa volonté de soutenir l'économie, qui traverse en effet une période délicate. Mais le Gouvernement, au-delà des mots, ne fait rien pour donner du corps au patriotisme économique. Aucun signe tangible n'a été adressé aux consommateurs ni aux entreprises pour les amener à lutter contre le ralentissement économique.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Vous n'avez rien entendu ! Vous êtes sourd ?

M. Gilbert Gantier. Dans ces conditions, il est tout à fait évident que l'on ne peut que voter contre un tel budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Démocratie libérale et Indépendants, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance.*)

M. Gérard Bapt. Ce discours n'est pas très patriotique, monsieur Gantier !

M. le président. La parole est à Mme Nicole Bricq.

Mme Nicole Bricq. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, chers collègues, le projet que nous présente le Gouvernement est dans la continuité de l'action engagée depuis 1997 au service de la croissance et de l'emploi. Les priorités de la dépense publique y sont clairement énoncées : sécurité, justice, environnement, emploi. Il s'agit donc de maintenir le cap tout en étant lucide sur le chemin à accomplir. Certains, pourtant, n'ont pas hésité à dire que cette loi de finances était « impossible ».

M. Didier Migaud, rapporteur général. De mauvais esprits !

Mme Nicole Bricq. Il sera sans doute difficile de leur prouver le contraire...

M. Christian Cabal. C'est certain !

Mme Nicole Bricq. ... dans un contexte préélectoral où mauvaise foi et démagogie risquent de se côtoyer. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

A l'évidence, il y a un essoufflement de la croissance, qui était déjà perceptible avant les tragiques attentats du 11 septembre et leurs conséquences dont, par définition, on ne peut mesurer toute la portée. Toutefois, les conjoncturistes sont divisés sur l'ampleur de cet essoufflement et sur la date du rebond économique : printemps 2002 ou automne 2002 ? Nous sommes face à cette interrogation.

Dans la période d'incertitude que nous traversons, il importe que le Gouvernement, qui incarne la politique de l'Etat à l'intérieur de nos frontières, garde son sang-froid, et c'est ce qu'il fait.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Très bien !

Mme Nicole Bricq. Il a une claire vision de son chemin et ne se laisse pas guider par les prévisions des uns et des autres. Soutien à la croissance et à l'emploi, maîtrise de la dépense publique avec les redéploiements nécessaires, poursuite du programme de baisse des impôts pour les ménages et leur pouvoir d'achat : 3 milliards d'euros, pour les entreprises et leur activité : 2,7 milliards d'euros.

En vérité, après quatre ans de gouvernement de gauche, le bilan est largement positif, grâce à une politique économique en phase avec le cycle conjoncturel positif de la fin des années 90.

M. Christian Cabal. Vous ne semblez guère convaincue !

Mme Nicole Bricq. La croissance, les créations d'emplois et le recul du chômage ont été supérieurs en France à la moyenne de l'Union européenne ; 2001 poursuit cette tendance, même si le contexte a changé. Et malgré les Cassandre...

M. Michel Bouvard. Cassandre avait raison !

Mme Nicole Bricq. ... les consommateurs gardent un certain optimisme puisqu'ils continuent à consommer. C'est précisément cet indicateur qui est particulièrement surveillé, surtout avec la perspective maintenant très proche du passage à l'euro. A cet égard, les baisses d'impôts sont particulièrement bienvenues. La prime pour l'emploi...

M. Christian Cabal. Electoralisme !

Mme Nicole Bricq. ... née un peu dans la douleur, devient un outil essentiel de soutien à la consommation.

M. Germain Gengenwin. Elle coûte très cher !

Mme Nicole Bricq. Et si l'on peut donner en début d'année 2002 un coup de pouce aux revenus les plus faibles – chômeurs, retraités très modestes – cela compensera amplement l'absence de la mesure du kit euro gratuit que j'avais soutenue pour ces catégories les plus fragiles. Je rappelle qu'en France les ménages ont conservé depuis 1997 un taux d'épargne élevé et que les baisses d'impôts déjà entamées n'ont pas toutes été consommées. Il reste donc de la marge.

C'est dans un tel contexte que les politiques des Etats retrouvent toute leur place. Le ralentissement de l'économie mondiale appelle aujourd'hui la même mobilisation qu'à l'été 1997 ; il ne faut en effet pas trop compter sur la Banque centrale européenne pour une baisse des taux ou sur la Commission européenne, car elles n'ont pas de tradition culturelle en matière d'intervention conjoncturelle. On peut davantage attendre un effort de la Banque européenne d'investissement. Les négociations menées aujourd'hui même au Luxembourg sur les mesures à prendre dans les transports aériens seront un bon indicateur de la volonté européenne d'agir.

Quant à nous, nous avons en nous-mêmes, je le pense, les capacités d'agir. Nous avons réduit les déficits publics au cours de la période de forte croissance...

M. Christian Cabal. Non !

Mme Nicole Bricq. ... afin de pouvoir utiliser l'arme budgétaire en cas de ralentissement : nous y sommes aujourd'hui.

A cet égard, il ne faut pas commettre de contresens.

Le premier serait, à propos du plan de relance américain, de ressortir hâtivement du tombeau l'honorable docteur Keynes. Aux Etats-Unis, le plan Bush, amorcé à hauteur de 120 milliards de dollars, n'a rien de keynésien. Il n'est pas destiné à de grands travaux d'équipement ou à la création d'emplois publics, mais au marché, et en priorité au marché financier.

De la même manière, on s'extasie de ce côté-ci de l'Atlantique sur l'utilisation des excédents du budget fédéral américain, mais on oublie de rappeler que ce n'est qu'en 1997 que les Etats-Unis ont renoué avec les excédents, après quinze années d'efforts. En Europe, après quatre années de croissance, seules l'Irlande et la Finlande ont des excédents budgétaires, pour des raisons très particulières et non transposables.

La reprise sera à notre portée si l'on utilise la politique budgétaire à des fins conjoncturelles. Ce budget refuse le dogmatisme en ne maintenant pas à tout prix un pacte de stabilité, car le meilleur gage de la réduction des déficits est le soutien à la croissance.

Ce budget refuse aussi la fuite en avant des dépenses, car nous savons bien que la réduction de la dette léguée aux générations futures est une condition nécessaire à l'amortissement du choc démographique. Cet après-midi, M. Méhaignerie a interrompu notre rapporteur, avec sa permission, pour lui rappeler un certain nombre de chiffres de 1995. J'en citerai pour ma part un seul, de 1997 : quand nous sommes arrivés au gouvernement, la dette représentait 59,3 % du produit intérieur brut.

M. Christian Cabal. La faute à qui ?

Mme Nicole Bricq. Depuis quatre ans, ce chiffre est en diminution.

M. Gilles Carrez. Non ! La dette a augmenté de 500 milliards !

Mme Nicole Bricq. Depuis 1999, il baisse constamment. L'indicateur de la dette publique est certainement, à nos yeux, le plus important à surveiller et nous devons poursuivre sa décélération.

M. Christian Cabal. Hallucinant !

Mme Nicole Bricq. La conjoncture est incertaine, certes, mais il faut être prêt à saisir le rebond, à anticiper la croissance, comme on dit. Beaucoup se jouera en novembre ou décembre, au moment précis du collectif

budgétaire. Il faut donc que nous agissions dans l'ordre, que nous montrions que l'action politique a du sens au moment où les attentes de nos concitoyens se retournent vers leurs responsables politiques. Je crois que ce budget est la preuve que l'Etat peut agir et que la politique a un sens. C'est pour cela que nous le voterons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste*).

M. Michel Bouvard. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, Gilles Carrez a rappelé fort justement les raisons qui conduisent notre groupe à s'opposer au projet de loi de finances tel qu'il nous est présenté. Je ne reviendrai pas sur le fond, m'en tenant à une observation liminaire avant d'en venir au problème du rapport entre le fonctionnement et l'investissement.

La réforme de l'ordonnance de 1959, à laquelle nous avons collectivement travaillé, députés et sénateurs, majorité et opposition, avec le Gouvernement – et je veux dire ici ma satisfaction quant aux résultats obtenus –, n'aura toute son efficacité que si l'on pratique une véritable consolidation des comptes publics et donc si la présentation du budget ne fait pas abstraction de celle-ci.

Monsieur le ministre, nous pouvons avoir sur les hypothèses de croissance des appréciations différentes. Nous pouvons en débattre car elles peuvent avoir des incidences lourdes comme lorsque peut se cumuler, ainsi que l'indiquait Gilles Carrez, à la fois une moindre croissance durant l'exercice en cours et une vision trop optimiste pour l'exercice à venir. Mais il s'agit là d'évaluations et d'appréciations que nous pouvons émettre les uns et les autres. En revanche, il est indispensable de ne pas occulter les transferts effectués vers le financement de la sécurité sociale avec une débudgétisation réelle d'un certain nombre de recettes et de dépenses, ou d'omettre, lorsqu'on évoque la hausse des dotations aux collectivités locales, les recettes qui leur ont été supprimées. C'est dans ces conditions que l'espoir que nous avons mis dans une nouvelle approche de la procédure budgétaire trouvera toute sa signification.

J'en viens au rapport entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement, problème plus que jamais d'actualité puisque vous avez rappelé, monsieur le ministre, l'importance de l'investissement dans la conjoncture économique actuelle comme facteur de croissance.

Pour ma part, j'ai toujours considéré que le budget avait pour objet de doter le pays des services et des équipements qui relèvent de la compétence de l'Etat, mais aussi d'agir comme un facteur régulateur des cycles. Vous m'avez entendu le dire ici même l'an dernier lorsque je plaçais pour que soient dégagées les marges nécessaires aux périodes moins favorables qui reviendraient fatalement un jour. A vrai dire, pas plus que vous, mes chers collègues, je ne souhaitais ce ralentissement ; pas plus que vous je ne le pensais aussi proche. Aujourd'hui, il est là et on en appelle à juste titre à la fonction d'amortisseur de crise du budget de l'Etat.

Mais quelles sont nos marges de manœuvres réelles ? La fonction publique représente 43 % du budget de l'Etat, c'est de loin le premier poste de dépenses. Alors même que ce poids est jugé excessif, on propose d'accroître encore sa part dans le budget de la nation sans poser le véritable problème de l'efficacité des emplois publics. Il s'agit là, non pas de tirer sur les fonctionnaires, mais, bien au contraire, de permettre à ceux qui ont choisi le service du pays d'être considérés parce qu'ils effectueront une tâche jugée utile par leurs concitoyens.

M. Christian Cabal. Très bien !

M. Michel Bouvard. Il s'agit de répartir les moyens en fonction des besoins. Il s'agit d'oser les réformes structurelles et les redéploiements plutôt que de répondre à chaque problème, à chaque demande par la création systématique de nouveaux postes.

M. Gilles Carrez. Très juste !

M. Michel Bouvard. Le départ à la retraite en une décennie de 50 % des agents de la fonction publique offre une chance historique de gérer ces redéploiements sans traumatisme pour les intéressés. Par exemple, 41 % des agents de l'éducation nationale partiront à la retraite d'ici à 2006.

Oui, il est de notre devoir, il est du devoir du Gouvernement, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, de ne pas différer plus longtemps cette réforme. Ce n'est pas l'opposition qui le dit, c'est la Cour des comptes qui le rappelle, s'inquiétant à la fois de la progression des emplois publics et du poids des retraites des fonctionnaires, en soulignant que « ces dernières constituent une composante essentielle de l'engagement de l'Etat ».

Pouvez-vous nous indiquer d'ailleurs si nous avons progressé sur l'évaluation de cette charge pour les années à venir ? En 2002, les charges directes de personnel s'établiront à 109,13 milliards d'euros – 715,8 milliards de francs – soit 4,79 milliards d'euros supplémentaires par rapport au budget 2001. Cette seule hausse représente deux fois le montant total des capacités d'engagement pour les investissements dans le domaine des transports.

Il y a la progression normale des rémunérations, mais il y a aussi la hausse des effectifs. Alors même que la Cour des comptes, dans son rapport du mois d'avril sur la fonction publique d'Etat, souligne « la faiblesse des moyens de pilotage global de l'emploi public, l'insuffisante connaissance de la situation réelle des effectifs », notre rapporteur écrit de son côté dans le rapport général, qu'il n'a pu prendre connaissance d'estimations relatives aux dépenses induites de fonction publique.

M. Christian Cabal. Tiens, tiens !

M. Michel Bouvard. Méconnaissance des effectifs réels dénoncée par la Cour, impossibilité d'évaluation des charges induites avouée par le rapporteur, mais décision cependant de poursuivre la croissance des effectifs. Cette situation est de plus en plus difficilement acceptable.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour assurer le redéploiement des emplois et une meilleure gestion de ceux-ci ? Est-il normal que des universités de province, comme celle de Chambéry, que je connais bien, et qui compte le plus fort taux d'étudiants boursiers, souffre d'un sous-encadrement chronique – moins de 50 % des effectifs d'encadrement attribués par le ministère – lorsque, dans le même temps, certaines grandes universités parisiennes sont en sur-encadrement par rapport aux normes ministérielles, aussi bien en personnels enseignants qu'en personnels IATOS ?

Est-il normal que, dans toutes les académies contrôlées par la Cour, le dénombrement exact des enseignants à une date donnée, leur répartition en fonction de leur affectation ou de leur position administrative se soit avérés impossibles ? Selon la Cour, la politique de rééquilibrage géographique des moyens existants entre académies sous-dotées et académies sur-dotées pourrait prendre de douze à vingt ans au rythme actuel.

Est-il normal, compte tenu du rapport de notre collègue Tony Dreyfus sur la gestion des effectifs et des moyens de la police nationale pour la MEC, que l'on

poursuive l'accroissement des effectifs comme si de rien n'était ? A-t-on engagé, comme la MEC l'a recommandé, l'externalisation de certaines tâches ? A-t-on affecté dans la police les agents provenant d'autres ministères qui s'y trouvent en situation de sureffectifs ? A-t-on engagé une politique de paiement des heures supplémentaires pour faire face aux absences de 10 à 15 % des policiers en récupération ? A-t-on mis en œuvre cette recommandation de Jean-Pierre Chevènement devant notre commission des finances : « La police est une institution qu'il faut faire bouger. »

Je ne cite que ces exemples parce qu'ils correspondent à des ministères prioritaires pour lesquels vous nous proposez à nouveau une croissance des effectifs. Mais je précise que nos observations restent valables s'agissant de l'utilité des 1 500 agents des finances attachés aux services de la redevance télé.

Je pourrais aussi m'arrêter sur le rapport de notre collègue Pierre Forgues à la MEC sur les COTOREP. A-t-on mis fin à la dyarchie des services de l'emploi et de la solidarité qui se traduit par un éclatement des responsabilités et donc par des dépenses excessives pour un service mal rendu ? Et qu'en est-il des aides à l'emploi, du meilleur usage des fonds de la formation professionnelle ?

La conséquence de l'absence de réforme de la gestion des emplois de la fonction publique, la conséquence d'une certaine fuite en avant se traduit inévitablement par la stagnation de nos budgets d'investissement consacrée par l'équilibre du projet de budget pour 2002. Les dépenses civiles des titres V et VI s'établissent à 78,859 milliards de francs, soit 12,022 milliards d'euros contre 80 175 milliards en 2001 et 84,2 milliards de francs en 2000. Ce budget était de 92,3 milliards de francs en loi de finances pour 1997 dans des conditions dont vous m'accorderez qu'elles étaient moins favorables.

Cette situation est d'ailleurs encore moins favorable qu'il n'y paraît, puisque est intervenue entre-temps la rebudgétisation du FITTVN, du FARIF et du fonds de concours du programme de sûreté nucléaire. Si l'on ajoute – et cela a été souligné à l'occasion de la discussion de la loi de règlement pour l'exercice 2000 – que les crédits d'investissement sont en chute libre au niveau des taux de consommation, vous comprendrez mon inquiétude lorsqu'il est question de s'appuyer sur l'investissement public pour soutenir la croissance aux côtés des entreprises.

Quant aux crédits militaires, ils s'établissaient à 88,7 milliards en 1997, c'est-à-dire à un niveau supérieur à ce qu'ils sont aujourd'hui.

Certes, il y a les collectivités locales qui représentent aujourd'hui les trois quarts des investissements civils. Mais la réduction de leur autonomie financière consacrée par la réduction de leurs ressources propres qu'évoquait Gilles Carrez, tout comme la montée des charges qui leur incombent – prenons les exemples des départements : APA, SDIS, 35 heures –, ne manquera pas de réduire singulièrement, là aussi, leurs capacités d'investissement.

Reste l'Europe. Et – pourquoi ne pas le dire ? – je suis personnellement favorable, monsieur le ministre, à l'engagement d'une partie des réserves de la BEI pour la réalisation du programme d'infrastructures arrêté au sommet d'Essen. Mais l'Europe n'assumera jamais la totalité des financements.

La recommandation du Livre blanc européen sur les transports prévoit un passage de 10 à 20 % des subventions de l'Europe aux infrastructures. Notre pays aura-t-il les moyens d'assurer sa propre part lorsque nous

savons les difficultés qui existent pour financer des programmes hors contrat de plan ? Nous en avons eu un exemple il y a à peine quinze jours à la préfecture de la région Rhône-Alpes, où le représentant du ministre des transports est venu expliquer qu'au-delà des financements d'Etat et de l'Union européenne, il fallait apporter 50 % de financement pour des infrastructures autoroutières et ferroviaires et pour les programmes de lignes nouvelles dans le cadre du projet Lyon – Turin.

Au vu des difficultés qui existent pour financer ces programmes hors contrat de plan, je m'interroge sur notre capacité, surtout lorsque je constate que l'on va encore réaliser des opérations en capital – comme la privatisation partielle du réseau autoroutier avec ASF que vous nous avez indiquée tout à l'heure – pour faire face à de nouvelles dépenses.

Il y a à peine une semaine, le ministre des transports et de l'équipement nous a expliqué ici même que, grâce à sa présence dans toutes les SEMCA, l'Etat allait pouvoir dégager des ressources pour les programmes routiers avec l'allongement des concessions.

Certes. Mais cela suppose de ne pas commencer à vendre une partie du capital des SEMCA, car sinon ce n'est plus l'Etat qui encaissera les dividendes, cela va de soi.

M. Gilles Carrez. Eh oui !

M. Michel Bouvard. Monsieur le ministre, notre but n'est pas de démoraliser les Français. Il consiste simplement à ne pas dissimuler les choses. Oui, les fruits de la croissance ont été engagés sans prendre en compte le caractère temporaire des périodes de forte croissance telles que nous venons d'en connaître. Et il est paradoxal que, dans une telle période, les budgets d'investissement aient continué à stagner, que la dette publique, même si elle a diminué en part relative, soit passée en capital de 4 855 milliards en 1997 à 5 500 milliards l'an dernier et, qu'au bout du compte, la France se retrouve sans marge de manœuvre réelle lorsqu'il faudrait effectivement soutenir la croissance à l'aide du budget de l'Etat.

Pour toutes ces raisons et à mon grand regret, le groupe RPR ne peut s'associer au projet de budget qui nous est présenté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jean Vila.

M. Jean Vila. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, permettez-moi tout d'abord de noter combien le contexte économique et politique a pu changer en l'espace d'une seule année.

En octobre 2000, intervenant de cette tribune, je constatais, pour m'en féliciter, que le rythme de créations d'emplois s'était accéléré tout au long de l'année 2000, alors que les recettes fiscales se situaient à un niveau inégalé depuis bien longtemps, ce qui permettait un recul significatif du déficit public et le financement d'un collectif de printemps qui avait donné la priorité à des baisses d'impôts centrées sur les ménages tout en affirmant le souci de la justice sociale.

Mais je notais aussi qu'à l'euphorie du printemps 2000 avait déjà succédé une certaine inquiétude et que les attentes sociales tendaient à se transformer en impatience, si ce n'est en exaspération. Comment s'en étonner, dès lors que ces résultats, au demeurant élogieux, de l'écono-

mie française depuis 1997 s'étaient conjugués avec l'explosion de la précarité et des inégalités sociales et géographiques ?

On ne saurait sous-estimer l'impact de cette qualité médiocre de la croissance sur l'évolution négative de la conjoncture que nous connaissons depuis plusieurs mois, bien avant que les attentats terribles, qui ont frappé de plein fouet la première puissance économique mondiale, ne viennent fragiliser une croissance mondiale déjà bien malade. Une croissance aujourd'hui confrontée à une suraccumulation des capitaux réels et financiers au regard des capacités de production et de la demande des populations qui s'est étendue au monde entier.

Cette situation est d'autant plus grave qu'elle s'inscrit dans un contexte de développement des nouvelles technologies dont les gains de productivité, mobilisés dans la recherche de la rentabilité financière maximale permettent d'économiser sur le travail et sur les dépenses pour les hommes, avec les effets pervers que cela peut avoir en termes d'insuffisance globale de la demande, mais aussi de dégradation des conditions de l'offre.

Alors que l'activité du deuxième trimestre s'est déjà contractée en Belgique et en Finlande et est restée égale en Allemagne et en Italie, il y a urgence à engager une politique de relance concertée en Europe, ce qui implique des politiques budgétaires beaucoup plus expansives et une baisse des taux du crédit, mais centrée sur les investissements productifs créateurs d'emplois. En revanche, il convient de pénaliser les placements financiers. Cette orientation mériterait d'être prise en compte dans le budget de la France pour 2002.

Christian Cuvilliez a fait tout à l'heure l'analyse des mesures qu'il convient d'engager aujourd'hui en France et en Europe pour relancer l'activité et améliorer l'efficacité économique et sociale, tant des prélèvements fiscaux et sociaux que de la dépense ; Jean-Pierre Brard poursuivra demain cette analyse.

Pour ma part, et comme l'an dernier, je centrerai mon propos sur les collectivités locales. Celles-ci jouent un rôle majeur dans la satisfaction des besoins sociaux et réalisent aujourd'hui les deux tiers des investissements publics. C'est dire combien il est important qu'elles soient en situation de se mobiliser plus activement encore pour soutenir l'activité et l'emploi.

Elles pourraient, à cet égard, jouer un rôle beaucoup plus important pour le développement décentralisé des nouvelles technologies de l'information et leur maîtrise par le plus grand nombre. Ces collectivités sont au carrefour du développement des territoires et de l'approfondissement aujourd'hui indispensable de la démocratie.

Cela passe par de nouvelles formes de démocratie participative, des droits nouveaux d'intervention pour les élus, les citoyens et les salariés des entreprises sur les questions décisives du financement, qu'il s'agisse des fonds publics, des choix en matière de politique de crédits ou de l'usage que font les entreprises de leurs ressources.

C'est dire l'enjeu des évolutions institutionnelles en cours et à venir – je pense notamment à la manière dont se met en place l'intercommunalité – mais aussi de cette question décisive des ressources dont disposent les collectivités locales pour mettre en œuvre les compétences élargies que leur ont données les lois de décentralisation.

Bien évidemment, on ne peut dissocier la discussion budgétaire du débat plus général sur la réforme des ressources financières et fiscales des collectivités, relancé par la consultation que vient d'engager le Gouvernement sur la base d'une note d'orientation.

Ces propositions pour l'avenir conditionnent directement le présent et en particulier les choix qui sont portés par le projet de finances pour 2002.

Les différents scénarios avancés – tel le budget de manière implicite – sont en effet bâtis sur deux affirmations : les ressources des collectivités locales seraient aujourd'hui redressées de manière suffisante ; la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle et de la part régionale de la taxe d'habitation n'ont « pas pour effet de diminuer les ressources globales des collectivités locales ou de réduire la part des recettes fiscales au point d'entraver leur libre administration ».

Permettez-moi de relativiser cette appréciation. Si l'on a assisté ces dernières années à une amélioration des finances locales, qui a d'ailleurs contribué au redressement des finances publiques imposé par le traité de Maastricht, c'est au prix de coupes budgétaires qui se traduisent aujourd'hui par une insuffisance en matière d'équipements et par des moyens largement en décalage avec la nécessité de prendre en compte des phénomènes comme le vieillissement de la population ou l'explosion de l'aide sociale, consécutive à l'exclusion sociale, aux inégalités croissantes et du chômage. On pourrait citer aussi les enjeux environnementaux.

Si la réforme des finances locales doit intégrer la nécessité de garantir, si ce n'est restaurer, l'autonomie fiscale et financière des collectivités locales, l'amélioration des mécanismes de péréquation ou le financement de l'intercommunalité, elle doit aussi – et je dirais peut-être en premier lieu – permettre à ces collectivités de bénéficier de ressources nouvelles et pérennes.

Dans cette perspective, il convient bien évidemment, qu'elles bénéficient davantage des fruits de la croissance. A cet égard, nous ne pouvons que regretter que le projet de budget se limite à reconduire l'avancée qui a vu, en 2001, l'enveloppe normée intégrer dans son calcul le tiers du taux de croissance. Faire droit à la revendication unanime des élus locaux à voir porter, dès 2002, ce taux à 50 %, ne pourrait que favoriser le soutien à l'activité.

Cela est d'autant plus essentiel que le ralentissement de l'économie en 2001 ne sera pas sans incidence sur les ressources dont disposeront en définitive les collectivités locales en 2002.

La redistribution au fonds de péréquation du produit du relèvement de la cotisation de péréquation estimé, en 2000 – à 1,2 milliard de francs – 180 millions d'euros, et du produit du relèvement de la cotisation minimale de la taxe professionnelle sur la valeur ajoutée évalué, en 2000, à 2 milliards de francs mériterait également d'être prise en compte. Que dire encore de l'engagement différé, depuis trop longtemps, du retour progressif dans le droit commun, de l'imposition de France Télécom à la taxe professionnelle ?

La nécessité de mener à son terme la réforme de la taxe professionnelle, dont le MEDEF demande la suppression, mais que les élus locaux – unanimes – souhaitent voir garantie, implique enfin d'avancer concrètement vers l'intégration des actifs financiers dans l'assiette de la taxe professionnelle. La taxe que nous proposons pourrait, à un taux limité de 0,3 %, représenter une ressource nouvelle de près de 12 milliards d'euros, venant alimenter la péréquation. C'est une somme importante

mais qui demeure modeste, rapportée aux ressources des entreprises, et cela ne remettrait pas en cause le bénéfice dont la masse de l'économie bénéficie avec la suppression de la part salaire.

La fiscalité ne saurait dissuader. Elle doit, au contraire, inciter les entreprises à investir et à créer des emplois. Nous ne pouvons que partager le point de vue du ministre de l'économie et des finances dans une tribune récente. Mais si une taxation à outrance est, bien évidemment, contraire à cette incitation, la baisse non sélective de l'impôt, s'agissant d'entreprises qui peuvent arbitrer entre placements financiers et investissements réels, ne le serait pas plus. La disposition que nous proposons dépend donc avant tout d'une volonté politique.

On ne dira jamais assez la différence entre l'autoritarisme, dont avait fait preuve la droite vis-à-vis des collectivités locales, et les avancées réalisées depuis 1997 vers un contrat de croissance et de solidarité, réellement partagées. Mais c'est bien vers l'avenir qu'il nous faut regarder, et, de ce point de vue, nous ne pouvons que regretter que le projet de budget n'exprime pas plus de détermination à concrétiser, dans les articles concernant les collectivités locales notamment les avancées nouvelles qu'impose le contexte économique et politique.

Nous attendons du débat, qui va mobiliser notre énergie durant tout ce dernier trimestre, des infléchissements réellement significatifs et non à la marge. Il y va, dans un contexte économique dont on ne saurait sous-estimer la gravité, de la capacité même du budget de la France à peser sur les déterminants de la conjoncture. Il y va également de la crédibilité du Gouvernement et de la majorité plurielle dans son ensemble, et cela y compris, dans la perspective des échéances importantes qui s'annoncent. Vous comprendrez dès lors, que nous réservions, dans cette attente, notre vote. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Hériaud.

M. Pierre Hériaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, à quelques mois d'échéances électorales, notre assemblée va examiner avec le projet de loi de finances pour 2002 un budget virtuel.

Virtuel, parce que selon l'étymologie il n'est qu'en puissance et donc seulement dans le domaine du possible. Virtuel parce que, comme l'image du même nom, il ne peut être que le prolongement des tendances passées ainsi que le sont les images prolongeant les rayons lumineux. Virtuel enfin, comme les particules dont la durée de vie tellement brève les rend indétectables.

M. Charles de Courson. C'est le trou noir !

M. Pierre Hériaud. C'est donc un budget dont l'existence ne pourra qu'être brève et qui devra sans doute être remanié à plusieurs reprises au cours de l'année 2002.

Des objectifs réaffirmés mais irréalistes reprennent la même antienne : conforter la croissance, agir pour l'emploi, une croissance au bénéfice de tous, donc une politique budgétaire pour la croissance, l'emploi, la sécurité et l'avenir. Ce syllogisme bâtarde, avec ses trois prémisses, emporte une conclusion qui relève moins de la logique que de la méthode Coué.

En effet, en appliquant cette méthode, le Gouvernement pouvait croire que son action était, seule, la cause d'une croissance forte, d'une remontée de l'emploi et de la réduction des inégalités sociales. Bref, dans un monde s'adaptant avec difficulté aux soubresauts de la mondialisation, la France était persuadée d'être, par rapport aux

autres pays de l'Union économique, une exception, beaucoup moins sensible aux aléas des variations de l'économie mondiale et de ses cycles. C'est dans ce contexte que, de 1997 à 2000, la croissance a été de 3 % en moyenne en volume et de 4 % en valeur, le PIB passant de 8 207 milliards de francs à 9 214 milliards de francs.

Pendant cette période, les prélèvements obligatoires sont passés de 3 688 milliards de francs à 4 161 milliards, soit une ponction annuelle moyenne sur le travail des Français de 158 milliards de francs.

La croissance forte permettait une marge de manœuvre qui n'a pas été utilisée pour une importante réduction d'impôt – concernant la TVA, l'IRPP et l'IS – et encore moins pour une réduction du déficit, les besoins de financement de l'Etat n'étant passés que de – 293 en 1997 à – 221 milliards en 2000.

Le cap des baisses d'impôts de toutes sortes, écrivez-vous monsieur le ministre, est maintenu, représentant plus de 30 milliards d'euros pendant la législature. C'est bien. Pendant la même période, nous pouvons considérer qu'il y a eu environ 140 milliards de francs de baisses d'impôts de toutes sortes et, sans elles, les prélèvements obligatoires auraient atteint le chiffre record de 620 milliards environ sur la période, soit un taux de prélèvements obligatoires de 46,7 %.

Un frein à la boulimie fiscale a donc été enregistré mais il ne suffit pas à contrer les tendances lourdes de la dépense publique dont la fiscalité n'est que la contrepartie. C'est ainsi que la marge de manœuvre a été utilisée pour 23 % en baisse d'impôts, pour 12 % seulement en réduction du déficit budgétaire et pour les deux tiers à peu près en contre-partie de la dépense publique dont l'inversion des tendances n'est pas commencée.

La dépense publique, en France, continue donc à croître dans un environnement économique et social qui, lui, a beaucoup changé.

Bien avant les événements tragiques du 11 septembre, la décélération était engagée aux Etats-Unis et le mot de récession a été employé même si le taux de croissance restait légèrement positif. En effet, les USA passaient d'une croissance tendancielle de 6 % l'an à une croissance tendancielle nulle.

Dans ces conditions, aucun pays ne pouvait et ne peut se déclarer à l'abri des effets de l'évolution qui a lieu outre-Atlantique. C'est pourtant sans en tenir compte qu'a été établi le projet de loi de finances 2002 puisqu'il est fondé sur un taux de croissance de 2,5 % et une inflation de 1,6 % conduisant à une évolution du PIB en valeur, d'un peu plus de 4 points.

Peut-être, en valeur n'aura-t-on que 3 % et la différence d'1 point de PIB représentera 15 milliards d'euros en moins, c'est-à-dire 100 milliards de francs. Au taux de 45 %, les recettes se trouveront amoindries de 45 milliards de francs par rapport aux prévisions.

Tel quel, alors que les dépenses vont continuer de croître et que l'équilibre budgétaire sera encore dégradé, ce projet de loi de finances pour 2002 est indéfendable.

Nous avons donc un vrai problème, sans réponses efficaces.

Nous souffrons d'une pression fiscale excessive. Celle-ci handicape les entreprises et prive les salariés des fruits de la croissance. Au sein des pays de l'OCDE, la France a le plus fort taux de prélèvements obligatoires. Que ceux-ci passent de 45,7 % à 45,2 % d'un dénominateur qui évolue chaque année, la traduction concrète en est l'accroissement annuel d'un prélèvement de l'ordre de 150 milliards.

Toutes les difficultés sont donc devant nous. Et personne n'est dupe des multiples promesses non financées, qui deviennent autant de bombes à retardement pour les prochaines années. Les faits économiques sont têtus, et les manipulations budgétaires ont leur limite. Rapidement, la réalité s'impose.

Conforter la croissance et agir pour l'emploi apparaissent alors comme d'éphémères illusions, et mécaniquement, sans tenir compte de nos discours, le chômage a repris sa tendance inquiétante depuis le début de l'année 2001.

Dans ces conditions, alors que les meilleures années n'ont pas été exploitées pour favoriser un redressement structurel, la faible croissance à attendre ne peut pas permettre de réduire les inégalités sociales, et c'est une tromperie que d'affirmer qu'elle sera au bénéfice de tous. Allez donc dire cela aux nouveaux chômeurs !

Alors, une politique budgétaire pour la sécurité et l'avenir ? Considérons le projet de budget 2002, même si sa réalisation est pour le moins incertaine. L'ensemble des ressources brutes représente, avec les budgets annexes, 434,6 milliards d'euros. Les dépenses totales se montent à 465 milliards d'euros. Le déficit prévisionnel est de 30,4 milliards d'euros. Les recettes nettes des restitutions et prélèvements divers s'élèvent à 248 milliards d'euros, en sachant que les dépenses de gestion courante, hors frais financiers, vont en absorber 85 %. Avec l'incorporation des frais financiers, le solde primaire ne va pas s'améliorer. Il s'était amélioré de 1999 à 2000. En 2001, il est probable qu'il se dégrade. Et il ne s'améliorera pas en 2002. Les dépenses de gestion courante sont de 211,3 milliards d'euros et, pour plus de 50 %, constituées d'une masse dite incompressible qui, bon an mal an, augmente de 4 %, voire davantage.

Il faudrait donc que toutes les autres dépenses puissent ne pas augmenter pour que le budget général tienne dans les 2 % de hausse qui sont prévus. Comme ce n'est pas possible, ce sont les variables d'ajustement que constituent les investissements civils et militaires qui feront l'appoint, quand ce ne sera pas la réalisation des actifs. Alors, vendre des actifs pour équilibrer le fonctionnement ? Tout cela n'est pas sérieux et, cependant, beaucoup trop habituel dans une construction budgétaire qui, en l'état actuel, mêle allègrement les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

« Absorber les chocs pour préparer le rebond », telle est la formule employée par le rapporteur général comme titre du volume 2 de son rapport sur l'équilibre budgétaire. La formule peut paraître précautionneuse, mais il faut avoir des moyens pour absorber les chocs. Et il n'y en a pas, même avec des formules. Le temps des provisions pour l'avenir a été gâché et les dettes s'accumulent, à la charge des contribuables d'aujourd'hui et de demain.

Dans ces conditions, comment assurer la sécurité quand les besoins sont croissants, notamment dans le domaine de la protection civile en face des risques biologiques, chimiques et nucléaires, dont les crédits ont fondu des neuf dixièmes sur les quinze dernières années ?

En 2001, et le budget 2002 n'apporte pas de réponse positive sur ce point, l'ensemble des crédits consacrés à la défense civile répartis entre plusieurs ministères ne représentent pas 1 %, du PIB – ils sont légèrement inférieurs à 9 milliards de francs, c'est-à-dire environ 1,2 ou 1,3 milliard d'euros. C'est un retard considérable face aux inquiétudes actuelles.

Monsieur le ministre, préparer l'avenir, vous le savez bien, c'est privilégier les dépenses productives, c'est gérer l'ensemble de la fonction publique autrement que par des seules embauches, c'est accroître la productivité du travail à l'aide des technologies nouvelles.

C'est répondre aux besoins des citoyens par une administration soucieuse des prestations servies – sécurité, santé, éducation, justice – plus que par une administration paperassière et tatillonne.

En conclusion, votre projet de budget 2002 ne peut davantage vous plaire qu'il ne nous satisfait nous-mêmes et c'est la raison pour laquelle nous avons déposé un certain nombre d'amendements qui, malgré leur rejet en commission des finances, seront repris en séance. Il est, en effet, insoutenable d'entendre parler avec autant de certitude apparente sur un budget aussi fragile et incertain. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance, du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. Georges Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le rapporteur général, chers collègues, le budget que nous examinons revêt une importance particulière à plus d'un titre. Premier budget en euros, premier budget mettant en œuvre la réforme de l'ordonnance de 1959, il est le dernier avant les élections présidentielle et législatives qui auront lieu dans quelques mois.

Il est surtout marqué par la très grande incertitude actuelle régnant sur l'évolution de la situation économique et sociale. Les causes en sont connues. Les risques d'entrée en récession existant depuis plusieurs mois ont été brutalement amplifiés par les effets des attentats commis aux Etats-Unis. Ces événements n'affectent pas seulement certains secteurs sinistrés comme l'aéronautique ou le tourisme mais risquent d'avoir des implications graves sur l'ensemble de l'économie mondiale. Ils plongent le monde dans un climat d'angoisse où les plans de licenciements se multiplient, où les programmes d'investissement des entreprises sont remis en cause et où les ménages diminuent leur consommation en faveur d'une épargne de précaution.

Le moins que l'on puisse dire est que le projet qui nous est présenté n'est pas à la hauteur de ces enjeux. Je n'insisterai pas sur l'irréalisme de la plupart des hypothèses retenues pour l'élaborer. Il est certes difficile d'évaluer la situation économique qui sera celle de notre pays dans les mois à venir. Pour cette raison même, il est préférable de réfléchir sur des hypothèses basses car se préparer au pire est le meilleur moyen de l'éviter. Eviter le pire consiste aujourd'hui à briser le cercle infernal de la crise avant qu'elle ne survienne. Ainsi que l'a souligné récemment l'économiste André Orléans, « la question n'est pas de prévoir, mais de pouvoir amortir les chocs ». Tous les signaux d'ores et déjà à notre disposition militent en ce sens, qu'il s'agisse de la remontée du chômage depuis quelques mois, ou des réévaluations à la baisse du taux de croissance attendu en France et en Europe tant pour 2001 que pour 2002.

L'heure n'est pas aux atermoiements. L'urgence impose de mettre en œuvre une politique contracyclique. Alors que certains chantent depuis plusieurs années la fin de l'Etat et de son intervention dans l'économie, les événements tragiques récents rappellent que plus que jamais l'Etat demeure au cœur de nos sociétés, même les plus mondialisées.

M. Michel Bouvard. Très bien.

M. Georges Sarre. C'est l'enseignement de la politique menée par le président Bush qui a décidé de soutenir l'économie américaine par l'utilisation des potentialités du budget fédéral. C'est vous dire que de ce côté-là on prend des décisions. La politique de baisse des taux d'intérêt décidée par la Réserve fédérale américaine est ainsi amplifiée par une politique budgétaire ambitieuse. Une fois n'est pas coutume, un président conservateur mène une politique en comparaison de laquelle la politique économique de notre pays fait pâle figure, surtout lorsque le Gouvernement affirme être le plus interventionniste des gouvernements d'Europe !

Certains ne manqueront pas de souligner que les Etats-Unis d'Amérique disposent pour ce faire d'un excédent budgétaire, contrairement à la France. L'argument ne me semble pas pertinent, car attendre que nous soyons en situation d'excédent budgétaire est le meilleur moyen de ne jamais l'être.

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Ça s'appelle un sophisme.

M. Georges Sarre. Laissez faire les choses et nos recettes budgétaires diminueront ! Nous risquerions alors de tomber à nouveau dans la situation de la première partie des années 1990, lorsque la politique menée avec l'arrimage du franc au mark conduisit à l'argent cher...

M. Michel Bouvard. Eh oui.

M. Georges Sarre. ... et se traduit par une forte récession et des centaines de milliers de chômeurs.

Il est donc urgent aujourd'hui d'agir en faveur d'une relance budgétaire en France et à l'échelle européenne, quitte à devoir assouplir le pacte de stabilité budgétaire.

Au niveau européen, cette relance devra être forte et ciblée. Cela est d'autant plus vrai que la politique chaotique des petits pas de la Banque centrale européenne est affligeante. Elle semble jouer à contre-temps, incapable de réagir aux événements avec la rapidité et la détermination requises.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Georges Sarre. Or la Banque centrale demeure obnubilée par l'inflation alors que le danger qui menace n'est pas celui-là, mais une récession brutale.

La Commission européenne témoigne d'un attentisme absurde. Hier, en prétendant lutter contre les monopoles, elle a passé par pertes et profits la notion même de service public. Plus que jamais, l'attentisme ne peut pas être la solution.

L'objectif affiché dans le projet de budget pour 2002 est de contenir le déficit budgétaire à 30 milliards d'euros. Au total, pour l'ensemble des administrations publiques, le besoin de financement serait ainsi de 1,4 % du PIB. Cet objectif témoigne d'une orthodoxie aveugle aux circonstances exceptionnelles que nous connaissons. A ce contexte particulier doit correspondre une politique économique appropriée.

L'objectif irréaliste de la loi de finances doit donc être révisé car, de toute façon, si aucune mesure forte de relance n'est mise en place le déficit augmentera mécaniquement. Il faut donc en finir avec le dogmatisme de l'application aveugle du pacte de stabilité budgétaire et faire preuve de pragmatisme. D'ailleurs, si le pacte de stabilité prévoit de faire passer le déficit budgétaire sous la barre des 3 % du PIB, il autorise aussi à faire preuve de souplesse si la croissance faiblit.

Nos marges de manœuvre existent donc, comme l'illustre aussi la forte diminution de la dette publique au cours des dernières années, passé de 59,5 % du PIB en 1998 à 57,6 % en 2000. Cette diminution nous permet aujourd'hui d'intervenir sans remettre en cause les sacro-saints 60 % de PIB assignés à notre dette publique.

Les marges de manœuvre ainsi dégagées pourront être mises à profit efficacement et devront aller bien au-delà des mesures homéopathiques annoncées par Mme Elizabeth Guigou, pour ce qui la concerne.

A cet égard, monsieur le ministre, certaines des mesures que vous avez annoncées aujourd'hui constituent un plus, mais cela demeure insuffisant.

Plusieurs domaines d'action sont à explorer qui permettraient de soutenir la consommation des ménages et de favoriser l'investissement des entreprises. Ainsi il est temps de mener enfin la politique de grands travaux si souvent annoncée et toujours reportée, notamment par le lancement d'un véritable plan de feroutage.

Il est d'ailleurs hypocrite que les mêmes voix qui s'élèvent en faveur du feroutage depuis quinze ans refusent la moindre initiative dans ce domaine.

M. Michel Bouvard. Très bien !

M. Christian Cabal. C'est vrai !

M. Georges Sarre. De même, nous devons soutenir notre industrie de défense tant il est urgent d'adapter notre outil de défense à des risques de terrorisme aussi graves que divers.

La politique de la ville doit également être dotée des moyens nécessaires à la réhabilitation des logements sociaux et des équipements urbains.

Vous le voyez, les domaines dans lesquels une relance budgétaire peut être mise en œuvre sont nombreux.

Le contexte particulier dans lequel nous examinons le projet de loi de finances nous oblige à agir vite, particulièrement à destination des ménages auxquels il importe de redonner confiance, sans quoi les appels au patriotisme économique ne seront que des mots prononcés dans la hâte.

Il faut garder présent à l'esprit que le principal moteur de la reprise depuis 1997 a été la consommation. Sachons envoyer aux agents économiques le signal fort de notre détermination qui ne doit jamais faiblir quelle que soit la situation.

L'économie est affaire de discernement et de pragmatisme. Aucune politique économique ne peut être fondée sur des critères éloignés des réalités économiques.

Nous verrons ce que donnera la discussion budgétaire, mais si le Gouvernement refusait d'aller au-delà de ce qui est annoncé, les députés du Mouvement des citoyens ne pourraient voter le projet de budget. (« Ah ! » sur le bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Yves Deniaud.

M. Yves Deniaud. Monsieur le président, madame la secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme cela a déjà été abondamment répété, au moment même où nous commençons sa discussion, nous savons que le budget de 2002 sera, quoi qu'il arrive, à rebâtir complètement dans le courant de l'année.

M. Christian Cabal. Eh oui !

M. Yves Deniaud. Nous pouvons l'affirmer à la lumière de l'exécution du budget de 2001...

M. Christian Cabal. C'est le cas de le dire.

M. Yves Deniaud. ... malheureusement conforme à nos prévisions de l'an dernier. Je dis « malheureusement », comme mon collègue Michel Bouvard, car il est des moments où les nouvelles sont si mauvaises qu'on regrette de les avoir annoncées, même avec juste raison.

M. Alain Rodet. Vous êtes le messager qui apporte les mauvaises nouvelles !

M. Yves Deniaud. Nous vous avons en effet dit que la croissance ne serait pas de 3,3 %, qu'il aurait fallu profiter des bonnes années pour réduire le déficit à marche forcée afin de retrouver de vraies disponibilités gagées sur des économies pour financer une baisse réelle des prélèvements et conforter les investissements afin de soutenir l'activité. Or les ajustements nécessaires n'ont pas été opérés. Vous avez aveuglément continué de majorer la dépense publique de fonctionnement.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Yves Deniaud. Vous avez mangé le blé en herbe.

La baisse de l'activité et l'explosion du déficit étaient déjà dûment constatées à la fin du mois d'août, c'est-à-dire avant le 11 septembre. Il ne faudra donc pas chercher l'excuse des attentats pour justifier l'échec de fond de la politique financière. Et, même conçu, comme il l'a été, avant les attaques terroristes, jamais le projet de budget pour 2002 n'aurait dû ressembler à la parodie qui nous est proposée aujourd'hui.

M. Christian Cabal. Très bien !

M. Yves Deniaud. Avec le recul, d'ailleurs, la vision de votre politique est davantage spectaculaire encore, avec plus de 500 milliards de francs d'impôts supplémentaires, le record du taux de prélèvements obligatoires battu au passage,...

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Mais non !

M. Yves Deniaud. ... tout cela pour que, au bout du compte, le déficit se creuse à nouveau pour atteindre au bas mot 250 milliards de francs en 2002,...

M. Alain Rodet. Tout en nuances !

M. Yves Deniaud. ...pour que la sécurité sociale soit de nouveau dans le rouge en 2002, et pour que la dette publique continue d'augmenter.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Pas du tout !

M. Yves Deniaud. S'agissant de la dette, vous savez très bien que sa croissance sera bien supérieure aux 300 millions d'euros que vous annoncez. Vous n'ignorez surtout pas que, après la période de croissance que nous avons vécue, il est invraisemblable que la dette et son annuité aient continué de croître dans l'absolu, qu'elles progressent aussi l'an prochain à nouveau en pourcentage du PIB.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Cela s'explique très bien !

M. Yves Deniaud. Dans ces conditions, que valent les sucreries électorales que vous annoncez ces jours-ci ? Rien, parce qu'elles sont financées à crédit non cautionné. Les seules vraies marges de manœuvre qu'on peut utiliser saine-ment pour accorder de vrais allègements fiscaux sont celles qui naissent de la baisse du déficit, donc de la baisse de la dette, donc de la baisse de l'annuité. Ainsi les premières dépenses auxquelles tout particulier ou chef d'entreprise responsable s'attaque dans une passe difficile, ce sont les frais financiers. Le bon sens est aussi la règle de base des finances publiques. Vous ne l'avez malheureusement pas respectée.

Tous les cadeaux que vous annoncez ne trouvent leur financement que dans le creusement supplémentaire du déficit. Il y aura donc, demain, de la dette et des impôts en plus. Les Français doivent savoir que tout ce que vous prétendez leur donner, ils le rembourseront et avec les intérêts en plus !

Une politique sérieuse et responsable aurait permis, sur la durée et avec la croissance dont vous avez bénéficié, d'arriver à l'équilibre pour le budget 2002. La dette aurait donc fortement diminué ; la France aurait eu de quoi financer une véritable relance sans dérapage. Certes, nous n'aurions pas été dans la situation des États-Unis ou de la Grande-Bretagne, qui disposent d'excédents budgétaires considérables et peuvent ainsi financer des programmes importants de soutien à l'activité et aux secteurs sinistrés,...

M. Jean Vila. Des bombardements, aussi !

M. Yves Deniaud. ... et en toute sérénité par rapport à l'équilibre de leurs comptes. Nous aurions eu au moins de quoi offrir de vrais allègements fiscaux, financer des investissements, militaires comme civils pour répondre aux besoins de la situation nouvelle, nous doter des équipements nécessaires pour exercer nos responsabilités et apporter aux secteurs qui souffrent – assurances, transport aérien, tourisme – une aide qui n'aurait pas été financée par l'emprunt.

Au lieu de cela, après les trois plus belles années de croissance depuis longtemps, vous en êtes réduits à faire les poches des Français pour parvenir, malgré tout, à une présentation du budget qui ne soit pas trop indigne.

M. Alain Rodet. Toujours en nuances !

M. Yves Deniaud. Malheureusement, vous financez ainsi des dépenses pérennes par des recettes qui ne le sont pas, quitte à priver des actions économiquement utiles des fonds indispensables.

Ainsi le secteur de la construction, qui va à nouveau souffrir, aurait bien eu besoin des 2,8 milliards de l'Union d'économie sociale du logement que vous prélevez, le commerce et l'artisanat du milliard du FISAC que vous récupérez, les exportateurs, aux résultats moins brillants que naguère, du milliard de la COFACE que vous rafelez.

M. Didier Migaud, rapporteur général. C'est tout en finesse !

M. Yves Deniaud. Le comble est atteint avec les 7,5 milliards de francs de la CADES.

Il y a un an, ici-même, je vous suggérais respectueusement de privatiser quelques biens de l'État afin de solder la dette sociale pour redonner du pouvoir d'achat aux Français en supprimant le RDS. De surcroît, cela aurait constitué une simplification administrative. Bien sûr vous n'en avez rien fait, laissant fuir la bonne période boursoière et ses opportunités de vente.

Le comble, c'est qu'au lieu de profiter des bonnes rentrées passées pour diminuer le RDS par un remboursement anticipé, vous mettez la main sur le magot pour financer votre impasse budgétaire.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Yves Deniaud. Tout cela témoigne d'un profond gâchis qui laisse de surcroît en plan un financement des 35 heures incomplet, une réforme des retraites inenvisagée, un avenir plombé par le poids de la dette. C'est d'ailleurs la constante de votre politique sur une longue période : trois années de bonne croissance, 1988, 1989 et

1990, et on replonge ; trois années de bonne croissance, 1998, 1999, 2000, et nous replongeons à nouveau sous le poids des dépenses publiques et de la dette.

Or c'est justement sur la durée que l'on juge des effets d'une politique. Ainsi de 1958 à 1981, la France avait été la championne d'Europe de la croissance. Ensuite, depuis bientôt vingt et un ans vous aurez été au pouvoir quinze ans et nous six.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Les Français ne vous aiment pas beaucoup et ne vous supportent pas longtemps !

M. Yves Deniaud. C'est donc votre politique qui a incontestablement modelé les résultats de cette période. Or, pendant ce temps, la France a dégringolé du cinquième rang en 1980 pour le PIB par habitant – seuls l'Allemagne, la Suède le Danemark et le Luxembourg étaient meilleurs – au douzième rang aujourd'hui. Les Belges, les Néerlandais, les Irlandais, les Autrichiens, les Finlandais, les Anglais et les Italiens nous ont dépassés (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), faisant parfois, sur la période, 40 % comme la Grande-Bretagne ou 35 % comme l'Italie, de mieux que nous.

M. Michel Bouvard. Eh oui !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est vraiment tout en finesse !

M. Yves Deniaud. Dans le même environnement économique mondial, dans le même espace européen de plus en plus unifié la politique que vous avez menée depuis vingt et un ans a eu les plus mauvais résultats d'Europe.

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Ce n'est pas vrai !

M. Yves Deniaud. Il ne suffit pas de dire que ce n'est pas vrai pour que cela ne se vérifie pas !

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est nul !

M. Yves Deniaud. Il est temps de redonner une chance à la France, à ses talents, à l'ingéniosité de ses entrepreneurs, à la capacité de ses travailleurs, qu'ils soient salariés, agriculteurs, commerçants, artisans ou membres des professions libérales. Ce n'est pas votre budget factice, périmé avant d'être né, porteur de toutes les tares qui ont plombé notre économie depuis trop d'années qui le permettra. Seule une autre politique y parviendra.

M. Michel Bouvard et M. Christian Cabal. Très bien !

M. Didier Migaud, rapporteur général. Oh, c'est nul !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. C'est d'une vulgarité ! On se croirait au Café du commerce. C'est nul !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Mitterrand.

M. Gilbert Mitterrand. Ne voulant pas répéter les caractéristiques largement commentées de ce projet de loi de finances et les analyses d'ensemble qui ont déjà été exposées, j'axerai mon court propos sur un objectif que notre discussion parlementaire pourrait améliorer, à savoir la mise en œuvre de la loi d'orientation agricole votée en 1998 et, plus particulièrement, la promotion d'un outil créé par cette loi : le contrat territorial d'exploitation.

A ce jour, 11 000 CTE pour 670 000 exploitations agricoles, c'est bien, mais une incitation particulière, ciblée, plafonnée, pourrait se concevoir : ciblée, oui, mais

de préférence plutôt en direction des exploitations familiales et non des sociétés de capitaux ; ciblée, oui, mais de préférence sur ce qui renforce leurs fonds propres, leurs investissements, la qualité des produits, le respect de l'environnement, leur trésorerie, l'emploi, voire la transmission de ces exploitations à caractère familial ; ciblée, oui, mais pas sur celles qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés car elles bénéficient déjà de mesures propres à ces sociétés pour renforcer leurs fonds propres.

Il reste donc celles qui sont assujetties à l'impôt sur le revenu, plus précisément au régime réel d'imposition et qui représentent encore 30 % des entreprises agricoles. Cependant leur nombre diminue car tout les pousse – dispositions fiscales et sociales notamment – à opter pour l'impôt sur les sociétés. C'est pourquoi il n'est guère dans l'air du temps de défendre des mesures en faveur de ces entreprises, qu'il s'agisse de trésorerie ou de transmission d'entreprise. De telles propositions suscitent de la réticence quand ce n'est pas de la suspicion, même si, c'est vrai, elle est toujours compatissante : encore une mesure spécifique agricole, soupire-t-on !

Comment éviter ce travers et, pourtant, répondre à un vrai problème qui n'est pas seulement fiscal ?

Le rapport de notre éminente collègue Béatrice Marre en a fixé les grandes lignes, dans la mesure où il tend à aligner les fiscalités des entreprises indépendantes et à parvenir à la définition d'un patrimoine d'affectation. Nous n'en sommes pas là, mais cela doit-il nous empêcher d'avancer sur ce qui prépare le terrain et de ne pas désavantager les exploitations familiales relevant du régime réel ?

Pour indiquer notre volonté et nous engager dans cette voie, un amendement déposé après l'article 11 vous proposera de concentrer nos efforts sur ceux qui s'engagent, par la signature d'un contrat territorial d'exploitation, à conforter l'agriculture dans son rôle et ses missions définies par la loi d'orientation agricole. Il faut en effet les aider à pérenniser ces choix tout au long de leur vie économique et non pas uniquement pendant la durée du contrat territorial d'exploitation.

Ce ciblage ne porte que sur les exploitations agricoles signataires d'un CTE et, parmi elles, sur celles qui sont au régime réel d'imposition. Cela concerne aujourd'hui 4 800 exploitations agricoles sur 670 000, soit 0,7 %, et sans doute 10 000 à 12 000 exploitations à l'horizon 2003. De plus, les incitations prévues par cet amendement sont limitées et plafonnées, mais la mesure est politique parce qu'elle est symbolique, emblématique même – n'ayons pas peur des mots – en tout cas très attendue, comme un signal fort de changement de la pensée fiscale à l'égard de ces entreprises.

Je souhaite ardemment que cette loi de finances porte témoignage d'une volonté de relancer la loi d'orientation agricole, trois ans après son adoption pour laquelle nous nous sommes fortement impliqués, et d'agir en faveur d'entreprises agricoles qui restent ancrées dans nos terroirs avec toute leur dimension humaine.

Je ne désespère pas, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, de vous convaincre, vous sachant ouverts à cette discussion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Alain Rodet, qui sera le dernier orateur de la soirée.

M. Alain Rodet. Monsieur le président, monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je vais évoquer, à ce point de notre discussion,

d'une façon assez rapide, d'une part, le cadre économique général dans lequel se déroule le débat budgétaire d'aujourd'hui et, d'autre part, quelques questions relatives à la contribution de l'Etat au budget des collectivités locales.

Sur le premier point, je me contenterai d'observer les changements de positionnement économique de nos collègues de l'opposition parlementaire, qui rangent désormais au magasin des accessoires les références aux théories ultra-libérales qu'incarnaient leurs auteurs favoris autrefois : Milton Friedman et Friedrich von Hayek. Cela nous rappelle quelques souvenirs, notamment ce retour quasi triomphant de Washington d'une délégation des groupes RPR et UDF de la commission des finances, fascinés par les audaces libérales de l'équipe Reagan et par les conceptions monétaristes de choc du patron de la Réserve fédérale d'alors, le hiératique Paul Volcker.

M. Christian Cabal. C'est toujours mieux que les soviets !

M. Alain Rodet. Il faut se faire une raison : tout cela c'est du passé. M. Alan Greenspan, actuel président de la Federal Reserve Board, fait du soutien à l'activité économique générale la priorité de sa politique des taux en n'hésitant plus à marquer sa préférence pour une politique très keynésienne. Certes, cela se passe aux Etats-Unis, mais ce n'est pas sans conséquence pour notre discussion et pour nos prochaines décisions.

S'agissant des concours budgétaires de l'Etat aux collectivités locales, on constate un respect très strict du pacte de croissance et de solidarité qui régle les relations financières entre pouvoirs publics nationaux et pouvoirs publics locaux. Pour 2002, la proposition du Gouvernement est d'incorporer le taux de croissance pour un tiers dans le calcul de l'enveloppe normée. Il ne me paraîtrait pas anormal aujourd'hui de porter ce taux à 50 %.

M. Augustin Bonrepaux. Très bien !

M. Alain Rodet. Ce serait, d'une certaine façon, reconnaître la participation des collectivités locales à la formation brute de capital fixe et à l'activité économique générale. En d'autres termes, il s'agirait d'une forme de donnant-donnant, équitable et incitatif.

Certes, on pourra m'objecter que l'Etat est déjà le premier contribuable local de France puisqu'il finance 40 % de la taxe professionnelle, 30 % de la taxe d'habitation et 30 % de l'impôt foncier sur les propriétés non bâties. Il convient cependant de préciser que cette situation a une histoire qui remonte au moins à 1966, date à laquelle a été supprimée la taxe locale sur le chiffre d'affaires qui représentait, à l'époque, un peu plus que ce que représente aujourd'hui le produit global de la taxe professionnelle.

Par ailleurs, les dépenses des collectivités locales représentent en 2001 près de 10 % du produit intérieur brut. Voilà pourquoi il me paraît important de suggérer cette modification de l'indexation. Cela étant, les propositions du projet de loi de finances pour 2002 nous éloignent malgré tout fort heureusement des budgets de défiance vis-à-vis des pouvoirs publics locaux que nous avons connus entre 1993 et 1997. Nous n'avons pas oublié le décret assassin pris par M. Sarkozy en décembre 1994.

M. Christian Cabal. C'est peut-être un peu excessif...

M. Alain Rodet. Monsieur le ministre, madame la secrétaire d'Etat, en vous remerciant pour l'attention que vous pourrez porter à cette suggestion, je me dois de saluer l'effort important que représente pour notre écono-

mie et nos collectivités locales le budget volontaire et responsable que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'Etat au budget.

Mme Florence Parly, secrétaire d'Etat au budget. Je vais répondre aux différents intervenants dans l'ordre où ils se sont exprimés.

Monsieur Cuvilliez, vous savez – vous l'avez dit vous-même et cela a été répété longuement cet après-midi – que ce budget a été préparé dans un contexte économique incertain. Nous comprenons tout à fait que vous ne partagiez pas la totalité des choix faits par le Gouvernement. Lors du vote du projet de loi de finances l'an dernier, vous avez exprimés vos réticences concernant certaines des réductions d'impôt envisagées et notamment la baisse de l'IS. Mais je crois que nous avons aussi des terrains d'entente. Je ne pense pas, en effet, que vous remettiez en cause la baisse de l'IS pour les PME. Et je puis vous rassurer, le Gouvernement n'a nullement l'intention ni de faire des cadeaux aux entreprises...

M. Christian Cabal. C'est bien dommage !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. ... ni d'anticiper une baisse de l'IS qui n'était pas programmée dans le budget adopté l'an dernier.

Ce qui a été annoncé par le ministre de l'économie et des finances cet après-midi montre que le Gouvernement souhaite favoriser l'investissement, et tout particulièrement dans les domaines des nouvelles technologies et des biotechnologies. J'espère que ces propositions recevront, au cours du débat, votre assentiment.

Vous avez parlé de la prime pour l'emploi pour 2001. Proposée parmi les mesures de consolidation de la croissance, cette disposition est, je crois, soutenue par le groupe communiste. Nous avons bien entendu l'intérêt que vous lui portiez.

Vous avez aussi évoqué la question de l'hôpital. Nous en avons parlé assez longuement. Mme Guigou a rappelé cet après-midi même tous les efforts consacrés depuis quatre ans par le Gouvernement à l'hôpital public. Elle a notamment précisé que, dans le cadre de la mise en œuvre de la RTT, 45 000 emplois seraient créés en trois ans et que le concours budgétaire en faveur de l'hôpital public s'était élevé à 10 milliards de francs au cours des dernières années.

Nous avons bien entendu votre message et sommes prêts, comme cela a été dit, à rechercher, en liaison avec Elisabeth Guigou, les moyens efficaces et ciblés d'améliorer encore notre action en faveur de l'hôpital, et ce de manière visible. Mais je précise que cela doit se faire dans le cadre de l'équilibre général de nos comptes publics et sans contribuer encore à l'opacité que vous dénoncez souvent, à juste raison, entre les comptes de l'Etat et ceux de la sécurité sociale.

M. de Courson, qui a quitté l'hémicycle, a, ce soir, à ma grande surprise, dénoncé les prélèvements sur recettes. Pour tous ceux qui ont assisté au débat sur la réforme de notre constitution financière, le raisonnement selon lequel les prélèvements sur recettes devraient être considérés comme des dépenses est un peu surprenant. En réalité, M. de Courson le sait bien, les prélèvements sur recettes ont été consacrés par la loi organique du 1^{er} août 2001. Et j'ajouterai, sans vouloir le vexer, que cette consécration doit beaucoup à la majorité sénatoriale.

Pour le reste, M. de Courson nous a servi, tout comme il l'a fait sur la loi de règlement il y a quelques jours, une véritable salade de chiffres et une succession d'additions échevelées, mais c'est certainement ce qui fait le charme de M. de Courson.

M. Dominique Baert. N'exagérons rien !

M. Michel Bouvard. Cela lui sera répété !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. M. Rigal a rappelé la convergence de vues qui existe entre le Gouvernement et lui concernant la politique menée depuis quatre ans. Il a notamment indiqué qu'il manifestait une grande confiance dans le pays et dans les choix qui avaient été faits. Il a également parlé des mesures examinées en commission des finances au sujet de l'exonération de la vignette pour les artisans. Elles doivent en effet beaucoup à l'initiative du Mouvement des radicaux.

M. le rapporteur général a bien voulu s'en faire l'écho auprès de la commission des finances et cette proposition a recueilli un accord quasi unanime des membres de celle-ci. C'est donc avec ouverture que le Gouvernement l'accueillera tout en proposant de la concentrer sur les petites entreprises.

S'agissant de la restauration, je reconnais une grande constance chez M. Rigal, mais, comme il le sait très bien, sur ce sujet, notre capacité de convergence sera sans doute un peu plus limitée. Mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Pour M. Gantier, qui, lui aussi, a quitté l'hémicycle, le budget est doublement virtuel. Il a vu un budget de papier. Mais lorsque l'on se réfère aux propos qu'il a tenus sur les budgets de 1998, de 1999 ou de 2000, on retrouve les mêmes expressions, les mêmes démonstrations.

M. Didier Migaud, rapporteur général. Et presque le même discours !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. En définitive, M. Gantier aime les socialistes à condition qu'ils soient britanniques ou allemands. Cette incompréhension entre nous me désole un peu parce que ce n'est pas faute de dialoguer avec lui. Mais, au-delà des incantations que nous lui connaissons bien sur la baisse de la dépense ou la réduction du déficit, je n'ai guère entendu de préconisations en matière de dépenses militaires ou de baisses d'impôts. Si l'on dresse la liste de toutes les propositions qu'il a faites au cours de son exposé, en l'espace de quelques minutes, on s'aperçoit qu'elles correspondent à plus de 8 milliards d'euros de baisse d'impôts et j'attends toujours des précisions de sa part quant aux modalités de leur financement.

Nicole Bricq a indiqué la très large convergence de vues qui existe entre elle et le Gouvernement et a exprimé son soutien à la politique économique et budgétaire menée par ce dernier. Elle a notamment souligné que celui-ci s'efforce, depuis plus de quatre ans, de conduire une politique conjoncturelle en phase avec le cycle. Elle a noté à bon escient que le taux d'épargne des ménages est aujourd'hui élevé en France. Il convient de noter que, depuis le début de l'année, il recule légèrement. Cela montre, s'il en était besoin, que, contrairement à ce qu'affirment certains, la frilosité n'est pas de mise. Quant à la proposition qui a été faite cet après-midi d'augmenter le versement de la PPE en 2001, elle est particulièrement bienvenue et bien ciblée puisque les jeunes actifs qui la perçoivent en dépenseront vraisemblablement la plus grande partie, comme cela a déjà été le cas pour la PPE versée au mois de septembre.

Michel Bouvard a tenu des propos auxquels j'ai été sensible puisqu'il a indiqué que le Gouvernement avait décidé, à juste titre, de faire jouer à l'Etat son rôle d'« amortisseur ». Sur ce point, je n'ai aucun désaccord. C'est ce que nous nous efforçons de faire non seulement budget après budget, mais également et *a fortiori*, dans le cadre du plan de consolidation de la croissance présenté cet après-midi. Je regrette, pour ma part, qu'il ne s'associe pas au projet d'ouverture du capital d'ASF pour lequel un accord a été obtenu au sein de la majorité. Cette ouverture ne paraît pas remettre en question le financement des autres projets envisagés, et notamment de ceux qui ont été annoncés sur l'axe alpin et auxquels il a apporté son soutien. Je lui fais d'ailleurs remarquer que cette disposition particulière ne serait que l'une de celles que l'opposition dit vouloir appliquer si elle revient au pouvoir. Nous avons vu fleurir, dans un certain nombre de gazettes, toutes sortes de projets qui dépassent largement le champ des sociétés autoroutières. Je ne citerai aucun nom.

M. Vila a centré son propos sur les collectivités locales. Il a bien voulu rappeler les travaux en cours sur la réforme du financement des collectivités locales et ceux sur la taxe professionnelle de France Télécom.

Il a regretté l'absence d'avancées en la matière. Je me permets de lui rappeler que le contrat de croissance et de solidarité a été reconduit en 2002, pour une année – avec un PIB à 33 % – c'est-à-dire le temps que s'achève la réflexion en cours à ce sujet et que cette disposition ne préjuge en rien des décisions qui pourront être prises à l'avenir.

Je tiens également à souligner que, l'application d'un contrat de croissance et de solidarité comportant une part non négligeable de la richesse nationale, les collectivités locales ont bénéficié, pour la seule année 2000, de 7 milliards de plus que ce qui leur aurait été alloué si l'on avait suivi le pacte de stabilité et de croissance indexé simplement sur les prix, initié par M. Juppé.

J'ajoute que le financement de l'intercommunalité a été pérennisé dans le projet de budget pour 2002. Le succès rencontré par la loi sur l'intercommunalité le rendait nécessaire. L'intercommunalité devait disposer d'un financement pérenne.

Une nouvelle augmentation des dotations de péréquation est également prévue. Je ne citerai qu'un chiffre : la dotation de solidarité urbaine aura, sur les cinq dernières années, augmentée de 80 %, ce qui est une progression tout à fait remarquable.

Vous avez tout à fait raison, monsieur Vila. Il faut penser à l'avenir. Pour nous, cela signifie réfléchir aux moyens d'instaurer une plus juste péréquation, une plus grande solidarité entre collectivités riches et pauvres. Nous aurons l'occasion d'en reparler de manière plus approfondie.

Georges Sarre a évoqué plusieurs sujets qui ne surprendront personne. Il a d'abord regretté le dogmatisme qui résulterait du pacte de stabilité. Il a critiqué l'attitude de la Banque centrale, qu'il estime obnubilée par l'inflation. Il a souhaité que nous redonnions un contenu au concept de patriotisme économique.

Concernant le pacte de stabilité et de croissance, le Gouvernement a démontré qu'il ne faisait preuve d'aucun dogmatisme. Il a expliqué qu'en période de croissance plus lente que celle que nous avons connue au cours des trois ou quatre dernières années, il ferait jouer les stabilisateurs automatiques. Ces derniers joueront en 2001 puisque, – malheureusement –, le déficit de cette année

ne sera pas celui qui était prévu dans le projet de loi de finances que vous avez voté puisque, entre temps, la croissance a diminuée de près d'un point par rapport aux prévisions.

Donc, de dogmatisme, je ne vois guère de trace. Je pense, cependant, que la réduction des déficits constitue un objectif nécessaire d'abord pour des raisons d'équité vis-à-vis des générations futures et, ensuite, à court terme, pour permettre à la Banque centrale d'aller dans le sens d'une réduction accrue des taux d'intérêt. Cela me paraît actuellement particulièrement important.

Enfin, il faut faire attention aux mots que l'on utilise et ne pas rajouter à l'anxiété à laquelle certains Français sont peut-être exposés en employant notamment le mot « récession ». La France n'est pas en récession. Elle n'est pas dans la même situation que les Etats-Unis. La récession, c'est une croissance négative. La France enregistre seulement une croissance moins forte que celle à laquelle elle s'attendait et que celle qu'elle a connue pendant quatre années. Il faut tout de même rappeler que cette dernière a été non seulement extrêmement forte par rapport aux performances des autres pays de la zone euro mais aussi extrêmement régulière.

J'en viens à l'intervention de M. Deniaud, dont on ne peut pas dire qu'elle ait brillé par son sens de la nuance. M. Deniaud a indiqué sans autre forme de procès que la France avait les plus mauvais résultats d'Europe en matière de croissance. Je ne répéterai pas ce que je viens de dire. Il trouvera toutes les informations sur les performances de la croissance française par rapport aux autres pays européens dans le rapport économique, social et financier. Je n'aurai pas non plus l'outrecuidance de lui rappeler la situation particulièrement dégradée des finances publiques quand ce gouvernement est arrivé au pouvoir en 1977. Elles étaient plus mauvaises que celles de l'Allemagne. Ce procès nous a souvent été fait. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. Christian Cabal. C'est facile, madame la secrétaire d'Etat ! On payait vos déficits ! Soyons sérieux !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. Aujourd'hui, qu'en est-il ? La situation de la France est meilleure que celle de l'Allemagne. Nous nous trouvons dans la moyenne des pays européens et, du point de vue du rattrapage du retard opéré en quatre ans, nous avons l'une des meilleures performances européenne.

M. Deniaud a également annoncé que le service de la dette devrait augmenter plus que prévu. Je crains que, là encore, il n'ait tort. Les faits démentent son analyse sur la période récente puisque les taux d'intérêt depuis le 11 septembre restent à un niveau moins élevé que ce qui avait été annoncé.

En ce qui concerne le classement de la France au sein de l'ensemble européen pour la richesse par habitant, notre pays a perdu quatre places entre 1993 et 1997. A cela la gauche n'a pas grand-chose à voir ni à se reprocher !

M. Christian Cabal. Mais si ! Ne dites pas n'importe quoi ! On payait alors la politique de Bérégovoy !

M. Henri Emmanuelli, président de la commission. Tout professeur de médecine que vous êtes, vous auriez besoin d'une thérapie, monsieur Cabal ! Le pire, c'est que vous croyez à ce que vous dites !

M. Christian Cabal. Eh oui !

Mme la secrétaire d'Etat au budget. M. Mitterrand a attiré notre attention sur la nécessité de conforter les orientations de la loi d'orientation agricole. Nous aurons l'occasion, au cours de ce débat, d'y revenir.

Enfin, M. Rodet a exprimé un accord assez large sur l'ensemble des orientations de ce budget et je ne peux que l'inviter à poursuivre dans cette voie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie. Très bien !

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

M. le président. J'ai reçu, le 16 octobre 2001, de M. Etienne Pinte et M. Hervé Morin, une proposition de loi organique tendant à assurer la représentation des retraités au conseil économique et social.

Cette proposition de loi organique, n° 3333, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

3

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 12 octobre 2001, de M. Noël Mamère, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête relative au bilan et aux conséquences de la loi n° 56-258 du 16 mars 1956 autorisant le Gouvernement à disposer des pouvoirs spéciaux en vue du rétablissement de l'ordre et de la sauvegarde du territoire en Algérie.

Cette proposition de résolution, n° 3327, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 12 octobre 2001, de M. Jean-Jacques Guillet et plusieurs de ses collègues, une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête parlementaire sur l'origine des incidents survenus le 6 octobre 2001 lors du match de football France-Algérie au Stade de France et sur les conditions d'organisation de cette rencontre.

Cette proposition de loi organique, n° 3328, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

4

DÉPÔT DE RAPPORTS EN APPLICATION DE LOIS

M. le président. J'ai reçu, le 15 octobre 2001, de M. le Premier ministre, en application du IV de l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 2000 (n° 2000-1353 du 30 décembre 2000), le rapport du Gouvernement au Parlement relatif à l'indemnisation des dégâts de gibier.

J'ai reçu, le 16 octobre 2001, de M. le Premier ministre, en application de l'article 35 de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public de la poste et des télécommunications, le rapport annuel de la commission supérieure du service public des postes et télécommunications pour 2000/2001.

5

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu, le 15 octobre 2001, de M. Alain Barrau, un rapport d'information, n° 3332, déposé par la Délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne sur les mesures prises par l'Union européenne à la suite des attentats terroristes aux Etats-Unis.

6

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ADOPTÉS PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 12 octobre 2001, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'accord entre la Communauté européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes.

Ce projet de loi, n° 3329, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 12 octobre 2001, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme.

Ce projet de loi, n° 3330, est renvoyé à la commission des affaires étrangères, en application de l'article 83 du règlement.

7

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI MODIFIÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 12 octobre 2001, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, modifié par le Sénat en nouvelle lecture, portant diverses dispositions d'ordre économique et financier.

Ce projet de loi, n° 3331, est renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

8

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures, première séance publique :

Discussion des conclusions du rapport de la commis-

sion de la production et des échanges sur les propositions de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur la sûreté des installations industrielles et des centres de recherche et sur la protection des personnes et de l'environnement en cas d'accident industriel majeur :

M. Maxime Bono, rapporteur au nom de la commission de la production et des échanges (rapport n° 3315 sur les propositions de résolution n° 3264, 3284, 3285, 3286, 3287, 3289 et 3304).

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 2002, n° 3262 :

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 3320).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée

(La séance est levée, le mercredi 17 octobre 2001, à zéro heure vingt.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

Transmissions

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communications du 11 octobre 2001

N° E 1830. – Demande de dérogation présentée par les Pays-Bas conformément à l'article 8 paragraphe 4 de la directive 92/81/CEE du Conseil, du 19 octobre 1992, concernant l'harmonisation des structures des droits d'accises sur les huiles minérales (SG [2001] D/291600).

N° E 1831. – Initiative du Royaume de Belgique, du Royaume de l'Espagne et de la République française, visant à l'adoption par le Conseil de la décision modifiant l'article 40, paragraphes 1 et 7, de la convention d'application de l'accord de Schengen du 14 juin 1985, relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes (11896/01 ENFOPOL 94 COPEN 47 COMIX 632).

N° E 1832. – Communication du Royaume de Belgique, de la République française, du Royaume d'Espagne et du Royaume-Uni : initiative du Royaume de Belgique, de la République française, du Royaume d'Espagne et du Royaume-Uni visant à l'adoption par le Conseil d'un projet de décision-cadre relative à des équipes communes d'enquête (11990/01 COPEN 50).

Communication du 12 octobre 2001

N° E 1833. – Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord sous forme d'échange de lettres relatif à l'application provisoire du protocole fixant les possibilités de pêche et la contrepartie financière prévues dans l'accord entre la Communauté économique européenne et la République du Cap-Vert concernant la pêche au large du Cap-Vert pour la période allant du 1^{er} juillet 2001 au 30 juin 2004 (COM [2001] 467 final).

Communications du 15 octobre 2001

N° E 1834. – Livre vert sur la protection des consommateurs dans l'Union européenne (COM [2001] 531 final).

N° E 1835. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant les denrées alimentaires et les aliments pour animaux génétiquement modifiés (COM [2001] 425 final).

N° E 1836. – Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif aux engrais (COM [2001] 508 final).

ABONNEMENTS

(TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2001)

ÉDITIONS		TARIF abonnement France et outre-mer		FRANCE participation forfaitaire aux frais d'expédition *		ÉTRANGER participation forfaitaire aux frais d'expédition *	
Codes	Titres						
		Euros	Francs	Euros	Francs	Euros	Francs
	DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :						
03	Compte rendu..... 1 an	19,82	130	37,81	248	89,94	590
33	Questions..... 1 an	19,67	129	25,31	166	49,85	327
83	Table compte rendu	9,60	63	3,51	23	11,43	75
93	Table questions.....	9,45	62	2,59	17	7,47	49
	DÉBATS DU SÉNAT :						
05	Compte rendu..... 1 an	18,14	119	28,97	190	73,63	483
35	Questions..... 1 an	17,99	118	17,53	115	41,47	272
85	Table compte rendu	9,60	63	2,90	19	4,57	30
95	Table questions.....	6,10	40	2,44	16	3,96	26
	DOCUMENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE :						
07	Série ordinaire 1 an	198,49	1 302	141,02	925	307,95	2 020
27	Série budgétaire..... 1 an	46,80	307	4,12	27	8,69	57
	DOCUMENTS DU SÉNAT :						
09	Un an	190,41	1 249	117,54	771	244,99	1 607
Les DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : – 03 : compte rendu intégral des séances ; – 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DÉBATS du SÉNAT font l'objet de deux éditions distinctes : – 05 : compte rendu intégral des séances ; – 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : – 07 : projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions ; – 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.							
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande							
Tout paiement à la commande facilitera son exécution							
Pour expédition par voie aérienne (outre-mer et l'étranger), paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination (*) Décret n° 2000-1130 du 24 novembre 2000							
DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION : 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 STANDARD : 01-40-58-75-00 — RENSEIGNEMENTS : 01-40-58-79-79 — TÉLÉCOPIE : 01-45-79-17-84							

Prix du numéro : **0,69 € - 4,50 F**